



Assemblée générale

Soixante-douzième session

69^e séance plénière

Vendredi 8 décembre 2017, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

En l'absence du Président, M. Andrianarivelo-Razafy, (Madagascar), Vice-Président, assume la présidence. (l'orateur poursuit en anglais)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 73 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/72/490)

- a) **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Rapports du Secrétaire général (A/72/76, A/72/348 et A/72/358)

Projets de résolution (A/72/L.22 et A/72/L.23 et A/72/L.24)

- b) **Assistance au peuple palestinien**

Rapport du Secrétaire général (A/72/87)

Projet de résolution (A/72/L.25)

c) **Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions**

Le Président par intérim : J'aimerais maintenant lire, au nom du Président de l'Assemblée générale, la présente déclaration.

« Les projets de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui revêtent une importance particulière. Il n'y a jamais eu autant de personnes déplacées qu'aujourd'hui. Certains de ces déplacements sont le résultat d'un choix, mais beaucoup trop de personnes se déplacent parce qu'elles n'ont pas d'autre choix – que ce soit pour échapper à des conflits, des catastrophes naturelles ou d'autres situations. Des millions d'entre elles ont besoin d'une aide humanitaire et d'une protection. Toutes les régions sont touchées par une ou plusieurs crises de ce type. L'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe sont par conséquent l'affaire de tous les États Membres. Elle est aussi celle de chacun. Certains sont plus touchés que d'autres, en particulier les femmes et les enfants. La situation actuelle est la suivante.

Il n'y a jamais eu autant de personnes déplacées de force qu'aujourd'hui – plus de 65 millions cette année. En 2016, 377 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes naturelles. Le nombre de personnes déplacées de force est omniprésente dans mon esprit alors que je reviens d'une réunion sur le bilan du pacte mondial pour les migrations, qui s'est tenue à Puerto Vallarta. L'Assemblée générale a été chargée d'élaborer un pacte mondial pour les migrations. Ce n'est pas une tâche que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-42768(F)



Document adapté

Merci de recycler



nous prenons à la légère. Alors que nous nous rapprochons d'un accord, rappelons-nous que l'échec n'est pas envisageable. Tout échec non seulement porterait un coup dur à l'ONU, mais il serait la cause de souffrances indicibles pour de nombreux êtres humains. Ayant à l'esprit cette priorité absolue à l'égard des êtres humains, j'aimerais faire les deux observations suivantes.

Premièrement, nous devons protéger ceux qui souffrent et ceux qui leur viennent en aide. Une lourde responsabilité pèse sur nous tous, hommes et femmes, présents dans cette salle aujourd'hui : nous représentons des êtres humains en proie à des crises humanitaires. Nous ne sommes pas ici pour nous servir des gens comme s'il s'agissait de pions pour de petites victoires politiques. Agir de la sorte reviendrait à nier notre humanité commune. Nous sommes ici pour faire en sorte qu'une jeune fille puisse aller à l'école sans craindre d'être tuée par un bombardement, qu'un malade puisse séjourner simplement dans un hôpital et s'y sentir en sécurité, pour qu'un jeune homme puisse exercer sa liberté de culte, quelle que soit sa religion, l'esprit tranquille.

Prenons conscience qu'il nous revient de protéger les êtres humains, en particulier les plus vulnérables. L'immense privilège de pouvoir s'exprimer dans des enceintes aussi prestigieuses que la nôtre s'accompagne d'une lourde responsabilité à l'égard de nos peuples. Cette protection concerne aussi ceux qui souffrent de la violence sexuelle et sexiste, qui ne cesse de s'amplifier. Nous devons réaffirmer notre politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les acteurs humanitaires doivent respecter les principes d'indépendance, d'impartialité, de neutralité et d'humanité. Toutes les parties doivent permettre l'accès humanitaire aux personnes dans le besoin. Des vies sont en jeu. En outre, nous devons condamner le fait que le personnel humanitaire et médical soit pris pour cible.

Deuxièmement, nous devons prévenir les conflits et les catastrophes naturelles et en limiter les effets. Nous disposons des outils et des connaissances pour cela. Nous savons que les conflits armés sont les principaux vecteurs des crises humanitaires. C'est pourquoi la prévention et le règlement des conflits constituent notre

première ligne de défense contre les crises engendrées par les conflits. Nous devons nous attaquer à la vulnérabilité et à la pauvreté, causes profondes de l'immense souffrance humaine. Pour y parvenir, nous avons de nombreux instruments, notamment l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Nouveau Programme pour les villes, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous devons respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Cela suppose que l'on condamne toutes les violations du droit international et que l'on traduise les coupables en justice. Pour prévenir les conséquences désastreuses des catastrophes naturelles sur les populations, nous devons pouvoir nous appuyer sur des stratégies de réduction des risques de catastrophe, y compris des systèmes d'alerte précoce. Nous avons les moyens d'empêcher les gens de souffrir. Nous devons associer toutes les parties prenantes, y compris les jeunes, au règlement des crises humanitaires. Utilisons tout le savoir et les instruments de prévention dont nous disposons. Mieux vaut prévenir que guérir.

Enfin, engageons-nous à agir conformément à nos plans et aux projets de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Rappelons-nous aussi que notre plan directeur, la Charte des Nations Unies, nous a confié la responsabilité de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de défendre les droits de l'homme, de maintenir le droit international et d'instaurer de meilleures conditions de vie.

Malgré toutes les mauvaises nouvelles, l'action humanitaire sauve des vies et le financement augmente. Toutefois, le financement de l'action humanitaire a encore enregistré l'année dernière un déficit de 43 %. Dans le même ordre d'idée, je me félicite des promesses faites ce matin lors de la conférence d'annonce de contributions au Fonds central des Nations Unies pour les interventions d'urgence. Poursuivons dans cette voie.»

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Estonie, qui va présenter les projets de résolution A/72/L.22 et A/72/L.25.

M^{me} Lind (Estonie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre solidarité à toutes les victimes des attaques odieuses perpétrées hier contre des Casques bleus de l'ONU.

J'en viens maintenant à la présentation, au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres, du projet de résolution A/72/L.22, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ».

Nous sommes tous conscients de la complexité de la situation humanitaire actuelle. Le nombre impressionnant et l'ampleur des besoins humanitaires dépassent largement les ressources disponibles et les crises sont de plus en plus longues. Les risques sont en hausse et plus imprévisibles. Cette situation nouvelle et préoccupante n'épargne pas le personnel des Nations Unies, le personnel humanitaire et le personnel médical, ainsi que le personnel humanitaire exclusivement affecté à des tâches médicales. Le noble objectif de leur mission ne les protège plus.

L'année dernière, nous avons été témoins d'une augmentation des attaques directes contre les locaux des Nations Unies. Bien que l'amélioration de l'efficacité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ait entraîné une diminution du nombre de victimes, la tendance est néanmoins préoccupante. C'est un rappel sérieux que la sécurité doit rester une priorité pour nous tous si nous voulons que les personnes qui mettent leur vie en danger sur le terrain soient en mesure de remplir leur noble mission au service de tous.

Le faible niveau de responsabilisation demeure alarmant, contribuant à créer un sentiment d'impunité et à la répétition d'actes odieux. Les lois internationales et nationales fournissent des cadres solides pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire, mais la responsabilisation reste insuffisante. Nous sommes collectivement tenus de protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire et de faire en sorte que ceux qui mettent leur sécurité en danger aient à répondre de leurs actes.

Dans le projet de résolution de cette année, nous reconnaissons une nouvelle fois la diversité et la pluralité des menaces et les risques divers encourus par les femmes et les hommes qui font partie du personnel humanitaire, notamment le personnel des organisations non gouvernementales (ONG), le personnel médical, le personnel des Nations Unies et le personnel associé, face à la détérioration générale des conditions de

sécurité dans le monde, et nous saluons le courage dont ils font preuve en continuant de travailler dans de telles conditions. C'est la raison pour laquelle nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire et des Nations Unies soient systématiquement et intégralement prises en compte dans la planification de l'action humanitaire.

Dans ce projet de résolution, nous encourageons et soutenons tous les efforts visant à construire et renforcer le partenariat et le partage d'informations avec les ONG. Il faut renforcer le rôle crucial des ONG dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire. Des initiatives telles que « Sauver des vies ensemble » doivent être renforcées. Nous devons parvenir à une meilleure compréhension des menaces grâce à une meilleure collecte de données afin d'avoir une vision complète de la situation à laquelle sont confrontées les organisations non gouvernementales. La vulnérabilité du personnel recruté localement est encore soulignée. De plus, nous exprimons nos craintes face à l'augmentation des agressions sexuelles. Nous rappelons également l'obligation de respecter et de protéger le personnel médical.

Enfin et surtout, par ce projet de résolution, nous saluons et encourageons les améliorations constantes apportées au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, comme le registre des victimes de la violence, la stratégie de sécurité routière du système des Nations Unies et le cadre de criticité des programmes. Nous saluons le travail accompli par le Département de la sûreté et de la sécurité sous la direction du Secrétaire général adjoint, M. Peter Drennan, et nous nous félicitons que l'ensemble du personnel de sécurité du Secrétariat soit maintenant sous son autorité. Le projet de résolution confirme le solide mandat et les nouvelles orientations formulées par l'Assemblée générale afin de permettre au Département de la sûreté de l'ONU et, plus largement, au Système de gestion de la sécurité des Nations Unies de remplir leur mission essentielle.

L'Union européenne et ses États membres sont fermement convaincus qu'il est de leur devoir de reconnaître l'engagement du personnel humanitaire, du personnel des Nations Unies et du personnel associé, de leur fournir un appui et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer leur sûreté et leur sécurité. Je remercie chaleureusement les nombreuses délégations qui ont participé aux consultations, en particulier celles qui ont parrainé le projet de résolution, de leur engagement constructif en faveur de l'adoption d'un texte qui témoigne de notre préoccupation commune pour la

sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies. Je tiens également à remercier le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de leur appui précieux et d'avoir éclairé nos débats. Ce projet de résolution humanitaire est vraiment consensuel et doit le rester car il témoigne de notre humanité commune. Il s'agit d'une obligation envers ceux qui risquent leur vie au quotidien pour sauver la vie d'autres personnes. Ils ont besoin de l'appui collectif, sans équivoque et sans réserve de l'Assemblée générale dans son ensemble.

J'en viens maintenant au projet de résolution annuel A/72/L.25, sur l'assistance au peuple palestinien. L'UE demeure gravement préoccupée par les conditions de vie difficiles et la crise humanitaire qui frappe le peuple palestinien, en particulier les femmes et les enfants, dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris dans la zone C, et en particulier dans la bande de Gaza.

À Gaza, la situation humanitaire déjà dramatique s'est aggravée ces derniers mois. La principale priorité est d'améliorer immédiatement la situation désastreuse de la population de Gaza. Cela exige, notamment, la fin de la fermeture des points de passage et leur pleine ouverture, parallèlement à la prise en compte des craintes légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'UE se félicite de l'accord signé au Caire, le 12 octobre, et de l'engagement constant de l'Égypte. S'il est pleinement appliqué, cet accord permettra de franchir une étape importante vers la réalisation de l'objectif de l'unité palestinienne sous une autorité nationale palestinienne unique, légitime et démocratique sur la base de la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine, des principes du Quatuor et conformément aux accords existants.

L'UE est déterminée à maintenir son assistance afin de répondre aux besoins du peuple palestinien, y compris des réfugiés palestiniens. Très récemment, l'UE a apporté une contribution d'urgence supplémentaire à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour lui permette de combler son déficit.

Tout en reconnaissant qu'une remise à jour de ce projet de résolution s'impose dans un proche avenir, nous tenons à remercier toutes les parties et le reste des membres de s'associer une fois encore au consensus cette année et de se rallier aux principes et objectifs qui sous-tendent ce projet de résolution.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à la représentante de l'Équateur, qui va présenter le projet de résolution A/72/L.23.

M^{me} Moreno González (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des 77 et la Chine, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement », qui est publié sous la cote A/72/L.23.

Alors que nous présentons le projet de résolution de nouveau cette année, le Groupe des 77 et la Chine continuent de réaffirmer l'importance de la coopération internationale lorsqu'il s'agit d'aider les pays et les populations qui doivent faire face à des catastrophes naturelles, conformément à la résolution 46/182 et aux principes directeurs pour le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par le système des Nations Unies, tout en sachant que c'est aux États sinistrés qu'il incombe au premier chef de lancer, d'organiser, de coordonner et d'exécuter les activités d'aide humanitaire sur leurs territoires.

Le projet de résolution de cette année constate que les catastrophes, y compris celles liées aux effets néfastes des changements climatiques, gagnent en nombre et en ampleur. À cet égard, le projet de résolution encourage les États Membres, le système des Nations Unies et les organisations et parties concernées à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des personnes déplacées par des catastrophes, notamment celles causées par les changements climatiques. Il note à cet égard qu'il importe de mettre en commun des pratiques optimales pour prévenir ces déplacements et s'y préparer.

Le projet de résolution met tout particulièrement l'accent sur la nécessité de prévenir les catastrophes et d'en atténuer les effets, ainsi que sur la préparation et les systèmes d'alerte rapide, et d'améliorer leur capacité d'intervention sur la base des informations provenant des systèmes d'alerte rapide, de façon à pouvoir réagir efficacement dès que l'alerte est donnée. Il exhorte également les États Membres et les organisations humanitaires et celles qui s'occupent de développement à continuer de soutenir les activités d'alerte rapide, notamment en assurant le financement des systèmes à tous les niveaux.

Il encourage en outre les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les autres parties prenantes

concernées à continuer d'aider à adapter la préparation et l'intervention en cas de catastrophe aux conditions locales et à faire en sorte que les intervenants nationaux et locaux aient les moyens de répondre aux besoins et aux priorités locaux. Il encourage les États Membres, les institutions financières internationales et le secteur privé à mobiliser des ressources prévisibles sur plusieurs années et à œuvrer collectivement à la réduction des besoins, des risques et des vulnérabilités, tout en tirant parti d'une grande diversité de flux et d'instruments financiers, ainsi que de partenariats, pour mobiliser des ressources supplémentaires à la suite de catastrophes naturelles.

En ce qui concerne la collecte des données, le projet de résolution encourage l'Organisation des Nations Unies à continuer d'offrir davantage de services de données et de conseils pratiques et à renforcer les compétences de son personnel humanitaire en matière de données afin de rendre la préparation et l'intervention en cas de catastrophe plus efficaces. Il encourage également les États Membres, appuyés par l'Organisation des Nations Unies, à œuvrer à la création et au renforcement de bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes, les profils de risque et les capacités disponibles, et à continuer de recueillir, de mettre en commun et d'utiliser les données recueillies afin d'éclairer les mesures et les stratégies pertinentes.

Enfin, le projet de résolution engage les États Membres, les organisations humanitaires et les organismes de développement des Nations Unies, ainsi que les autres parties prenantes, à continuer de prendre des mesures concrètes en vue d'assurer la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes, d'améliorer la résilience face aux catastrophes et aux effets néfastes des changements climatiques et de faire en sorte que le développement durable dans les milieux urbains tienne compte des risques de catastrophe.

Pour terminer, le Groupe des 77 et la Chine remercient la Mission permanente du Maroc d'avoir coordonné avec succès les négociations sur le projet de résolution. Nous saluons également l'esprit constructif et l'appui inestimable dont ont fait montre tous les États Membres afin d'aboutir à ce texte final. Nous espérons que le projet de résolution sera une nouvelle fois adopté par consensus à cette soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Nous remercions les États Membres du soutien qu'ils ont apporté au projet de résolution en s'en portant coauteurs et invitons les autres États à faire de même.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/72/L.24.

M^{me} Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de faire une déclaration conjointe, au nom de l'Inde et de la Suède, au titre du point à l'ordre du jour portant sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies.

Le partenariat entre l'Inde et la Suède et notre déclaration conjointe ici, aujourd'hui, témoignent de notre attachement commun et profond à un système d'intervention humanitaire international solide. Nous sommes également animés par la volonté commune d'œuvrer de concert, en tant que chefs de file mondiaux, à la mise en place d'une réponse humanitaire efficace. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire est à son plus haut niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs crises prolongées en Afrique et au Moyen-Orient s'aggravent. Les urgences climatiques et les catastrophes naturelles, parfois associées à des conflits violents, continuent de semer le chaos au sein de communautés vulnérables.

Le système humanitaire mondial vient en aide à des dizaines de millions de personnes chaque année et sauve des millions de vies. Ce système efficace et réactif est composé de personnes dévouées et professionnelles. Pourtant, les besoins actuels sans précédent exigent une réponse sans précédent, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. En outre, des partenariats plus solides dans le domaine de l'action humanitaire s'avéreront nécessaires. La déclaration conjointe de l'Inde et de la Suède ici, aujourd'hui, montre que des valeurs communes et un engagement commun en faveur de l'aide humanitaire peuvent dépasser les frontières géographiques. Nous invitons tous les États Membres à se joindre à nous dans cette entreprise en nouant des partenariats analogues.

L'Inde et la Suède réaffirment que les principes humanitaires et le droit international humanitaire constituent le fondement de l'aide humanitaire. L'appel à des efforts collectifs de la part de la communauté internationale et des Nations Unies pour répondre aux crises humanitaires constitue l'essence même de la résolution 46/182. Nous prenons l'engagement de préserver et renforcer l'adhésion aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et le respect de ces principes. Nous soulignons également que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États doivent être pleinement respectées

au cours de l'action humanitaire, conformément à la Charte des Nations Unies. La responsabilité première de fournir une protection et une aide humanitaire en cas de crise incombe toujours à l'État touché.

De plus en plus de travailleurs humanitaires sont la cible d'attaques violentes. Nous condamnons fermement toutes les attaques dirigées contre le personnel participant à des missions humanitaires ou de maintien de la paix. De telles attaques ne sont pas dirigées seulement contre les Nations Unies, mais contre l'humanité elle-même. Nous réaffirmons la nécessité de mettre fin à l'impunité pour de tels actes. Nous nous félicitons du projet de résolution A/72/L.22, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », que nous adopterons plus tard aujourd'hui.

Les populations touchées doivent être au centre de toute action humanitaire. Nous encourageons la communauté humanitaire et l'ensemble du système des Nations Unies à continuer de renforcer leur responsabilité vis-à-vis des personnes touchées par les crises humanitaires et à travailler en étroite collaboration avec elles afin d'assurer un processus inclusif et de promouvoir la prise en charge au niveau local. Face au nombre croissant de crises prolongées, il est essentiel de permettre une collaboration plus étroite entre les organismes de développement et les organismes humanitaires des Nations Unies. Les acteurs du développement doivent s'impliquer plus en amont et de manière plus solide dans les situations humanitaires et au sein des États fragiles. De leur côté, les organismes humanitaires doivent participer davantage au développement et les acteurs nationaux engager très tôt le travail de planification et d'analyse. Nous devons travailler ensemble de manière plus efficace.

Pour l'Inde et la Suède, l'aide humanitaire n'est pas seulement une obligation morale mais une condition essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Alors que le monde est témoin d'un nombre sans précédent de personnes déplacées de force, d'une augmentation des flux migratoires, d'une montée des extrémismes et de l'instabilité politique, nous devons nous interroger non seulement sur le coût de l'action humanitaire, mais aussi sur celui de l'inaction.

Nous avons tous la responsabilité commune de répondre aux crises humanitaires, où qu'elles se produisent. Nous pouvons tous y contribuer d'une manière ou d'une autre, que ce soit par le versement de contributions financières de base aux organismes

humanitaires ou par un soutien politique à l'accès humanitaire. Chaque contribution compte. Nous devons prendre conscience que dans les situations de pauvreté et de sous-développement, les crises humanitaires deviennent plus aiguës et ingérables. Dans ces situations, les moyens de répondre aux crises et de les gérer sont limités, de même que la capacité de reconstruire par la suite. Par conséquent, si un financement adéquat de la réponse humanitaire demeure un enjeu important, gardons présente à l'esprit la nécessité d'investir à plus long terme dans le développement et la résilience. Avec le temps, ces investissements réduiront également le besoin de réponses humanitaires à grande échelle.

L'Inde a été parmi les premiers pays à faire bénéficiaire de l'aide d'urgence les pays les plus touchés par les ouragans qui ont récemment frappé la région des Caraïbes. L'Inde a procédé à l'évacuation de Saint-Martin des ressortissants de 10 pays. Par le biais du Fonds de partenariat pour le développement Inde-ONU du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, l'Inde a alloué 2,2 millions de dollars aux efforts de secours dans la Communauté des Caraïbes.

La Suède fournit non seulement un appui ciblé important pour résoudre la plupart des grandes crises humanitaires dans le monde, mais elle figure aussi parmi les principaux bailleurs de fonds pour les organismes humanitaires des Nations Unies. Un financement souple, tel que le financement de base et commun, permet une action humanitaire opportune, indépendante, efficace et efficiente.

Dans un monde marqué par une augmentation considérable des besoins humanitaires, le Fonds central pour les interventions d'urgence s'est révélé être l'un des moyens les plus efficaces de fournir une assistance et une protection essentielles à des millions de personnes. C'est pourquoi l'Inde et la Suède sont fières d'être des donateurs de longue date du Fonds central pour les interventions d'urgence. Nous invitons tous les États Membres qui en ont les moyens à contribuer au CERF de façon à atteindre un niveau de financement annuel d'un milliard de dollars d'ici 2018. La Suède et l'Inde sont également partenaires du Dialogue sur le partenariat humanitaire. Le Dialogue, coparrainé par la Suède et l'Inde, rassemble 24 États Membres pour débattre de manière informelle de questions humanitaires clefs ici, aux Nations Unies.

Pour terminer, nous appelons tous les États Membres à nouer des partenariats et à faire tout ce qui est en leur pouvoir, sur les plans politique et financier,

pour répondre aux besoins sans précédent d'une solidarité sans précédent et d'une réponse humanitaire sans précédent.

J'aimerais à présent faire la déclaration suivante à titre national.

J'ai le grand plaisir de présenter à l'Assemblée générale, au nom de tous ses coauteurs, le projet de résolution A/72/L.24, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, appelé aussi projet de résolution de portée générale sur l'aide humanitaire.

Cette année marque le vingt-sixième anniversaire de la résolution 46/182, qui a jeté les bases du système humanitaire actuel. La Suède a facilité les négociations sur le libellé de cette résolution depuis son adoption. Aujourd'hui, face à une crise humanitaire mondiale sans précédent, il convient de rappeler que notre objectif reste le même qu'il y a 26 ans, ce jour de décembre 1991 où l'Assemblée générale a, pour la première fois, adopté cette résolution, à savoir nous porter efficacement au secours d'hommes et de femmes désespérés touchés par une crise. Les enjeux n'ont jamais été aussi grands pour les millions de femmes et d'hommes à travers le monde. C'est pourquoi la notion de consensus et l'idée d'une démarche concertée allant bien au-delà des intérêts nationaux revêtent autant d'importance. Tel est l'esprit qui a guidé nos travaux en tant que facilitateurs du projet de résolution annuel et, plus largement, en tant que partenaire humanitaire mondial.

L'adoption chaque année par l'Assemblée générale du projet de résolution de portée générale sur l'aide humanitaire réaffirme le rôle directeur sans pareil que joue l'ONU dans la coordination de l'action visant à répondre aux besoins humanitaires mondiaux. Son adoption par consensus envoie un message important, à savoir que nous sommes déterminés à répondre aux besoins humanitaires et à défendre le droit international humanitaire. Le projet de résolution de cette année comporte un certain nombre d'améliorations, de renforcements et d'adaptations importants destinés à refléter la situation actuelle en matière d'action humanitaire. Le résultat final est un cadre politique de plus en plus efficace pour les interventions et l'assistance humanitaires. J'aimerais mentionner trois évolutions importantes.

Premièrement, en 2016, la faim dans le monde a augmenté pour la première fois en 10 ans. Cette situation est totalement inacceptable alors que le monde produit suffisamment pour nourrir tous les êtres humains. Le

projet de résolution de cette année appelle de nouveau l'attention sur l'état alarmant de la sécurité alimentaire pour des millions de personnes, le risque de famine et les vecteurs de ces crises, notamment les conflits.

Deuxièmement, les écoles et les hôpitaux doivent être des lieux sûrs pour ceux qui s'y trouvent et ceux qui y travaillent. Nous avons renforcé le libellé portant sur la protection des écoles et la nécessité de favoriser la sécurité et la protection des établissements scolaires en cas de situations d'urgence humanitaire. Nous avons également renforcé de manière significative le libellé portant sur la sûreté et la sécurité du personnel médical et infirmier dans les situations de conflit armé.

Troisièmement, le projet de résolution de cette année fournit une plateforme plus solide pour la réforme humanitaire et le financement humanitaire, soulignant la responsabilité des bailleurs de fond et des acteurs humanitaires et l'importance des modalités, telles que les fonds humanitaires de financement commun pour les pays, la fourniture de services vitaux aux personnes dans le besoin.

Le projet de résolution de cette année reflète également l'interdépendance et le caractère crucial des partenariats entre les différents aspects de l'aide humanitaire et l'importance du lien entre les efforts humanitaires à long terme, les investissements à long terme et notre responsabilité commune de pérenniser la paix. Grâce à ces améliorations et à d'autres, nous avons franchi une étape supplémentaire vers un système d'intervention humanitaire plus solide, plus efficace et plus inclusif. Nous comptons maintenant sur l'ONU et ses États Membres pour mettre en œuvre ces changements importants.

Je me félicite de noter à nouveau une augmentation importante du nombre de pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution. Avec 98 parrainages, nous avons atteint un plus haut historique, avec un fort appui interrégional apporté aux questions et objectifs importants que nous soulignons dans ce projet de résolution de portée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier et féliciter chaleureusement les délégations de leur engagement actif et constructif en faveur du projet de résolution de cette année, et de l'appui qu'elles lui ont accordé en le parrainant. Nous attendons avec intérêt l'adoption officielle par consensus de ce projet de résolution au cours de la présente séance.

Le projet de résolution renforcé, que je suis fière de présenter ici aujourd'hui, est le fruit du dévouement

commun de nombreux États Membres actifs, petits et grands, de pays fournisseurs et de pays récipiendaires d'aide humanitaire, de pays victimes de catastrophes, de pays ayant tiré les enseignements sur la façon de les éviter, de pays ayant pâti de crises qui ont contraint une partie de leur population à fuir, et de pays accueillant généreusement ceux qui ont besoin d'abri. Cette prise en main large et diversifiée montre la vraie nature mondiale de la solidarité humanitaire. C'est par notre action collective et notre appui permanent à ces réformes que nous réussissons à améliorer le système humanitaire mondial et, au bout du compte, à fournir des secours à ceux qui en ont le plus besoin.

M^{me} Md Jaini (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous tenons tout d'abord à saisir cette occasion pour adresser nos remerciements aux femmes et aux hommes qui risquent leur vie pour servir les Nations Unies. C'est donc avec une profonde tristesse que nous avons appris l'attaque odieuse perpétrée la nuit dernière. Nous adressons plus sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples de la Tanzanie, de la République démocratique du Congo, ainsi qu'à la famille des Nations Unies.

Nous saluons le travail réalisé par le système des Nations Unies, en particulier par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour coordonner l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe, souvent dans les conditions les plus difficiles. Nous remercions également le Secrétaire général pour ses rapports détaillés sur ce point de l'ordre du jour.

Nous avons été témoins cette année de l'une des pires catastrophes dues aux phénomènes météorologiques extrêmes, avec des pertes humaines et économiques dévastatrices. Vivant dans l'une des régions du monde les plus exposées aux catastrophes, nous, pays de l'Asie du Sud-Est, sommes parfaitement conscients des défis posés par les catastrophes naturelles. En plus d'être particulièrement exposée aux catastrophes, l'ASEAN est extrêmement vulnérable aux effets négatifs des changements climatiques. Édifier des nations résistantes aux catastrophes et des communautés plus sûres constitue par conséquent un élément essentiel de notre vision globale d'une ASEAN centrée sur les personnes et les populations. J'aimerais à ce propos résumer brièvement les deux grandes catégories d'initiatives que nous menons au niveau régional pour mieux

faire face aux catastrophes et contribuer aux efforts internationaux.

Premièrement, nous veillons à la mise en œuvre et à la cohérence des cadres, stratégies et démarches politiques au sein de l'ASEAN. L'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence constitue l'épine dorsale de notre politique régionale, couvrant tout l'éventail de la gestion des catastrophes : l'évaluation des risques, la prévention et l'atténuation, la préparation, les interventions d'urgence, le relèvement, la coopération technique et la recherche scientifique. Le Centre de coordination de l'assistance humanitaire de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes a été créé pour donner effet à l'Accord. Le Centre est notre principal organisme de coordination régionale pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence. Au cours des derniers mois, le Centre a fourni des articles de secours aux communautés touchées dans l'État rakhine, au Myanmar; dans le nord du Viet Nam; et dans la ville de Marawi, aux Philippines.

Parallèlement, nous continuons d'améliorer activement notre capacité de gestion des risques de catastrophe, notamment en investissant dans la préparation conjointe et la prévention des catastrophes, les exercices de secours, l'institutionnalisation de la résilience en faisant participer les peuples et les communautés, et le renforcement de la base régionale d'échange de connaissances et d'innovations. L'année dernière, les dirigeants de l'ASEAN ont signé la Déclaration « Une seule ASEAN, une seule réponse : unité d'action de l'ASEAN face aux catastrophes dans la région et en dehors de celle-ci », qui vise à répondre plus rapidement, à mobiliser davantage de ressources et à renforcer la coordination de la réponse collective de l'ASEAN aux catastrophes. Nous reconnaissons également le rôle que le Centre de l'ASEAN pourrait être appelé à jouer, à un stade ultérieur, en donnant les moyens à l'ASEAN de répondre aux catastrophes en dehors de la région, selon que de besoin, en partenariat avec des organismes régionaux et internationaux.

Deuxièmement, l'ASEAN renforce les partenariats de collaboration dans le cadre de plusieurs processus dirigés par l'ASEAN, tels que la réunion des ministres de la défense de l'ASEAN, le Sommet de l'Asie de l'Est et le Forum régional de l'ASEAN. Nous sommes également pleinement déterminés à renforcer la coopération avec l'ONU dans ce domaine. Le Dialogue stratégique annuel de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes, qui s'est tenu en août de cette année

à Singapour, s'est centré sur la collaboration entre l'ASEAN et l'ONU dans la gestion des catastrophes. Cette démarche a été confirmée lors du neuvième Sommet ASEAN-ONU à Manille, où les deux parties ont convenu de travailler ensemble pour renforcer la capacité de résistance de l'ASEAN aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020).

Par ailleurs, l'échange d'informations sur la coopération entre le Secrétaire général de l'ASEAN, Coordonnateur de l'assistance humanitaire de l'ASEAN, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies marque un pas en avant important en ce qui concerne la traduction de nos engagements communs en mesures concrètes en réponse aux situations d'urgence.

Je souhaite, pour terminer, souligner la volonté de l'ASEAN d'œuvrer avec les États Membres et des partenaires régionaux et mondiaux à l'amélioration de la réponse de la communauté internationale aux catastrophes naturelles, l'objectif étant de sauver des vies et d'atténuer les souffrances humaines.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 28 États membres de l'Union européenne (UE). L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Il y a 26 ans, le 19 décembre 1991, l'Assemblée générale adoptait la résolution 46/182. Cette résolution charnière a marqué l'engagement collectif de la communauté internationale de contribuer à soulager la souffrance humaine et à venir en aide aux personnes les plus vulnérables dans le monde lorsqu'elles se trouvent dans des situations d'extrêmes besoins. Depuis lors, des centaines de millions de personnes qui ont connu les horreurs des conflits violents et des catastrophes naturelles ont reçu une aide vitale. Nous le rappelons chaque année avec émotion alors que nous négocions

et adoptons la série de projets de résolution sur l'action humanitaire. Le moment est venu de faire preuve de franchise et de n'épargner aucun effort pour affronter la réalité et les défis humanitaires sur le terrain. Le moment est venu de faire en sorte que les travailleurs humanitaires disposent du soutien et des outils nécessaires pour remplir leur louable mission.

Les tâches de la communauté humanitaire n'ont jamais été aussi redoutables. Les défis d'aujourd'hui sont non seulement immenses mais aussi très différents de ceux d'il y a 26 ans, lorsque nos prédécesseurs ont adopté cette résolution pour la première fois. Le nombre de crises humanitaires et leur ampleur ont augmenté de façon exponentielle. Pour *l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2018*, récemment lancé à Genève par le Coordonnateur des secours d'urgence, 136 millions de personnes dans le monde auront besoin d'une assistance en 2018. Quelque 22,5 milliards de dollars sont nécessaires pour répondre aux besoins de 90 millions de personnes.

Dans le même temps, de nombreuses crises humanitaires durent depuis si longtemps qu'elles semblent permanentes. Dix-neuf des 21 plans d'intervention humanitaire présentés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies portent sur des crises humanitaires qui durent depuis cinq ans ou plus. Trois de ces crises ont nécessité des plans et des appels humanitaires chaque année pendant au moins 18 années consécutives.

Le financement des interventions humanitaires n'a cessé d'augmenter en 2017. Mais les besoins augmentent plus vite que le financement. Les donateurs ont consacré des sommes record au financement des plans d'intervention humanitaire – près de 13 milliards de dollars à la fin novembre. Jamais les organismes humanitaires ne sont venus en aide à autant de personnes dans le besoin et des dizaines de millions d'entre elles sauvent des millions de vies. Pourtant, la générosité n'a jamais été aussi insuffisante. On estime à 12 milliards de dollars le déficit de financement de l'action humanitaire.

L'inadéquation de longue date entre les besoins et les ressources est certes importante, mais elle ne représente qu'une partie de l'équation. Plus grave encore, les problèmes sous-jacents n'ont pas disparu. Des pays entiers, voire des régions du monde, sont pris dans le cercle vicieux des crises prolongées et de l'instabilité. L'intensité et la fréquence croissantes des événements météorologiques extrêmes, la dégradation de l'environnement et les conséquences des changements climatiques,

aggravés par des conflits en spirale, causent des souffrances humaines sans précédent, la mort, la destruction des moyens de subsistance, des infrastructures et des écosystèmes et l'insécurité alimentaire.

En même temps, nous devons être réalistes et reconnaître que les conflits sont les causes principales des besoins humanitaires. Tous les plans d'intervention humanitaire de 2018, à l'exception de deux, concernent des situations impliquant un élément majeur de conflit. Outre le coût humain tragique de la violence, les conflits conduisent souvent des personnes à fuir leur foyer. Plus de 65 millions de personnes ont été déplacées de force, soit à travers les frontières, soit, pour la majorité d'entre elles, à l'intérieur de leur propre pays, pour fuir la violence ou les persécutions. La moitié des personnes déplacées sont des enfants. Le déplacement forcé est une triste réalité, qui dure maintenant en moyenne 17 ans.

Les conflits sont de plus en plus la cause principale de la faim, car ils compromettent la sécurité alimentaire de multiples façons et créent des difficultés d'accès pour les gouvernements et les organisations humanitaires qui doivent souvent batailler pour parvenir jusqu'à ceux qui en ont le plus besoin. Conséquence directe, le monde traverse l'une de ses plus grandes crises humanitaires, avec des millions de personnes confrontées à la menace de la faim et de la famine. De plus, nous constatons que le droit international humanitaire est de plus en plus bafoué par les parties aux conflits. Des hôpitaux sont attaqués, des patients, des médecins, des infirmières et des travailleurs humanitaires sont pris pour cible et souvent tués. Des civils sont pris au piège des villes assiégées. La permanence des soins n'est plus assurée à la population civile. Les conséquences de cette situation sont particulièrement dévastatrices. Ce sont les personnes déjà vulnérables qui sont touchées en premier et frappées le plus durement et le plus longtemps.

Telle est la réalité à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. L'Union européenne et ses États membres s'engagent à assumer la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de sauver des vies, de soulager la souffrance et de préserver la dignité humaine. Cette année marque le dixième anniversaire du Consensus européen sur l'aide humanitaire. Cela nous fournit l'occasion de confirmer l'engagement de la famille de l'UE à rester à l'avant-garde des interventions humanitaires internationales. En tant que citoyens du monde, nous consacrons des ressources importantes et une attention soutenue à la participation de l'Europe

et des pays voisins de l'Europe aux interventions d'urgence à travers le monde.

L'action humanitaire fondée sur des principes restera au cœur de notre action, que ce soit en cas de catastrophes naturelles ou de crises d'origine humaine. Nous restons fermement attachés aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Nous persévérons dans nos efforts pour faire en sorte que le respect du droit international humanitaire, du droit des réfugiés et du droit international des droits de l'homme, y compris la garantie d'un accès humanitaire complet, inconditionnel, rapide et sans entraves, demeure au premier rang des priorités internationales. Dans les cas de violations graves du droit international humanitaire, l'application du principe de responsabilité revêt la plus haute importance. Des enquêtes approfondies, rapides, impartiales et efficaces sont nécessaires, notamment en faisant appel à la Cour pénale internationale en tant qu'instance de dernier recours.

La protection des civils et des travailleurs humanitaires, qu'ils soient affiliés aux Nations Unies, au Comité international de la Croix-Rouge ou aux organisations non gouvernementales, recrutés au niveau international ou local, est aujourd'hui, plus que jamais, une priorité. Parallèlement, nous n'avons pas d'autre choix que de faire preuve d'efficacité dans la fourniture de l'aide humanitaire. Nous continuerons d'appuyer l'aide humanitaire anticipée qui permet de prendre des mesures de préparation aux catastrophes. Nous poursuivons également nos efforts pour veiller à ce que l'aide soit plus efficace et utilisée de façon plus responsable à l'égard de ceux auxquels elle est destinée.

L'UE et ses États membres réaffirment leur engagement de placer l'être humain au centre de l'action humanitaire. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées subissent de manière disproportionnée les retombées des catastrophes et des conflits. Les opérations humanitaires doivent prendre en compte leurs besoins et capacités spécifiques et les associer tout au long du cycle de réponse.

Nous devons tirer les enseignements des crises passées et ouvrir la voie à des réponses plus durables. La nature récurrente et prolongée des crises souligne le besoin de cohérence et de coopération entre les acteurs de l'action humanitaire et les acteurs du développement, conformément à leurs mandats respectifs, en vue de parvenir à des résultats communs dans le but de réduire les besoins et la vulnérabilité sur plusieurs années. Nous ne devons pas oublier que l'aide humanitaire ne saurait être

l'unique solution à une crise. Nous exhortons la communauté internationale à envisager des solutions politiques pour mettre un terme aux conflits en cours, seul moyen de mettre un terme à la souffrance humaine qui en résulte.

Pour terminer, les problèmes auxquels est actuellement confrontée la communauté humanitaire sont immenses. En tant qu'Assemblée générale, nous devons contribuer à ses travaux par l'entremise des projets de résolution que nous allons adopter aujourd'hui, en renforçant encore le cadre adopté pour l'action humanitaire dans le projet de résolution qui fait suite à la résolution 46/182, et qui a été présenté et facilité avec brio par l'un de nos États membres, la Suède, et en rappelant avec force la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité des humanitaires et du personnel des Nations unies, à travers le projet de résolution présenté au nom des 28 États membres de l'Union européenne, en traitant mieux les conséquences des catastrophes naturelles, par le biais du projet de résolution présenté par le Groupe des 77 et la Chine, et habilement facilité par le Maroc. Je leur adresse à tous un grand merci.

L'Union européenne et ses États membres restent collectivement le premier donateur humanitaire au monde. L'objectif de notre aide humanitaire est de sauver des vies et de soulager la souffrance, où qu'elle soit. Nous continuerons à jouer notre rôle de manière raisonnée. Telle est notre responsabilité collective et partagée.

M. Hassan (Maldives) (*parle en anglais*) : Nous sommes confrontés à un monde dans lequel l'humanité vit, comme jamais auparavant, sous la menace de guerres et de catastrophes. Les habitants des pays déchirés par la guerre aspirent à un avenir meilleur et nous le rappellent chaque jour. Et les trois cyclones de grande ampleur qui ont balayé les Caraïbes, alors que la présente session de l'Assemblée générale venait à peine de débuter, sont venus nous rappeler que nous pourrions tous connaître une situation aussi dramatique.

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour ses rapports sur ce point de l'ordre du jour, qui dressent un tableau alarmant mais précis de la situation actuelle, à savoir que des petits États insulaires en développement (PEID), comme les Maldives, subissent de manière disproportionnée les conséquences des cyclones. Ces rapports soulignent également que l'Asie et le Pacifique sont la région du monde la plus exposée aux catastrophes. Ce constat, auquel s'ajoutent nos ressources limitées, nos infrastructures et notre

géographie particulière, place les PEID dans une situation de grande vulnérabilité.

Au cours de l'histoire récente, de nombreuses crises humanitaires ont frappé les PEID à la suite de catastrophes naturelles. Du tsunami dans l'océan Indien aux cyclones Pam et Winston, en passant par les ouragans Irma, Jose et Katia, nous, les PEID, avons subi des dévastations et des pertes en vies humaines dans nos îles. Les survivants dépendent entièrement du système des Nations Unies et de la générosité de la communauté internationale pour reconstruire leur vie et retrouver un semblant d'existence normale.

Ma délégation souhaite mettre l'accent sur deux aspects principaux caractérisant la manière dont l'aide d'urgence des Nations Unies s'est améliorée dans le contexte des PEID, grâce à la mobilisation des ressources et à l'accès effectif aux ressources.

Le système des Nations Unies doit être structuré de manière à répondre non seulement aux situations humanitaires déjà existantes, mais aussi aux situations qui peuvent surgir, en particulier à la suite de catastrophes dans des pays particulièrement vulnérables tels que les petits États insulaires en développement. Nous savons tous que les réponses doivent être adaptées aux besoins, et cela doit se faire de manière stratégique en étudiant les besoins, en étroite consultation avec les pays et communautés touchés, conformément aux principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Les données ventilées doivent être utilisées pour obtenir des réponses plus efficaces et mieux ciblées, et ces réponses doivent être constamment réévaluées sur la base des informations disponibles les plus récentes.

Pour les PEID, obtenir ces informations et données peut représenter un défi du fait des contraintes structurelles et des ressources inhérentes. Sur les petites îles, les points d'entrée habituels peuvent subir des dommages structurels, entravant l'accès à l'aide humanitaire. La mobilisation de l'aide s'en trouve ainsi retardée jusqu'à ce que les moyens de transport nécessaires soient disponibles auprès des donateurs ou des pays. Les Maldives se sont trouvés dans cette situation après le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, et de nombreux petits États insulaires en développement ont connu une situation analogue après les cyclones qui ont récemment frappé les Caraïbes.

Dans le cadre de la planification stratégique dans les zones sujettes aux catastrophes, il pourrait s'avérer utile de mettre en place des systèmes préexistants,

grâce auxquels il serait possible de mobiliser immédiatement l'aide nécessaire dans de telles situations, en s'appuyant sur la coopération avec les États Membres qui sont proches sur le plan géographique. Nous saluons le travail accompli par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et encourageons les États Membres à travailler plus étroitement avec l'OCHA afin d'étudier les moyens de fournir une aide humanitaire plus efficace dans les situations d'urgence dans les zones sujettes aux catastrophes.

Nous saluons également le rôle que joue le Fonds central d'intervention d'urgence dans la réponse rapide aux situations d'urgence subites et l'attribution des ressources là où elles sont le plus nécessaires, notamment les 10 millions de dollars alloués cette année à l'aide humanitaire à la suite du cyclone Irma.

Nous soulignons également la nécessité de prévoir un financement plus durable pour faire face spécifiquement aux crises humanitaires auxquelles sont confrontés les PEID. Nous saisissons cette occasion pour réitérer l'appel à intensifier les efforts visant à atténuer les incidences des changements climatiques, qui sont à l'origine de ces catastrophes.

Nous notons les avancées réalisées en ce qui concerne la mise en commun des fonds par l'OCHA en vue de faciliter l'octroi d'une assistance aux personnes dans le besoin. Nous notons également que le système des Nations Unies n'offre pas de solution à long terme aux crises humanitaires auxquelles sont confrontés les PEID à la suite de catastrophes. Les situations humanitaires ont certes été atténuées, mais elles n'ont pas été résolues. En conséquence, notre croissance économique et notre développement durable ont été relégués au second plan, nos ressources limitées étant redirigées vers la recherche d'une solution.

Les cyclones, les ouragans et les tempêtes qui, ces derniers jours, ont dévasté des vies et des moyens de subsistance dans les Caraïbes et dans l'océan Indien ne sont plus des catastrophes naturelles. Traiter ces catastrophes comme des phénomènes naturels revient à passer sous silence les changements provoqués par l'homme dans les phénomènes climatiques qui ont donné lieu à de telles catastrophes. La prévention et la réponse à de telles catastrophes, y compris la réduction des risques, exigent des solutions politiques et diplomatiques. Ma délégation souhaite souligner l'importance qu'elle attache à un changement progressif de notre manière de gérer les situations humanitaires engendrées par les catastrophes, de les prévenir en s'attaquant aux

causes qui les ont provoquées. Grâce au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, nous disposons de plans ambitieux pour venir à bout des souffrances humaines.

M^{me} Fisher-tsin (Israël) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, les crises humanitaires déciment des populations entières et freinent le développement des nations. Plus ces crises persistent, plus il est difficile pour les pays de retrouver l'élan nécessaire à la poursuite du développement durable. Les conflits, les catastrophes naturelles, les épidémies et la sécheresse continuent de mettre en péril la vie de plus de 100 millions de personnes dans le monde. Aujourd'hui, plus de 164 millions de personnes dans 47 pays ont besoin d'une aide humanitaire internationale. Derrière ces chiffres, il y a des personnes, des familles, des vies, et l'impossibilité quotidienne de satisfaire les besoins humains fondamentaux. Les crises humanitaires ne connaissent pas de frontières et peuvent toucher également les pays développés dans toutes les régions du monde. En tant que membres des Nations Unies, nous avons l'obligation morale de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. En tant que communauté de nations, il est de notre responsabilité d'agir lorsque nos voisins font face à des catastrophes. Nous ne devons jamais fermer les yeux sur les innocents dans le besoin, ni laisser la politique nous empêcher d'agir.

Israël s'est engagé à fournir une aide humanitaire aux populations du monde entier, proches et lointaines. Notre croyance en *Tikkun Olam* – réparer le monde – nous pousse à venir en aide à ceux qui n'ont aucun contrôle sur leur situation.

Le conflit en cours en Syrie a laissé des millions de civils dans le besoin d'une aide humanitaire urgente. L'ampleur des destructions est telle que nous ne pouvons pas laisser notre appel à l'action être entravé par des programmes ou des différends politiques. Rien ne saurait faire notre obstacle à notre obligation morale de porter assistance. L'hôpital israélien de Galilée occidentale, à Nahariya, soigne depuis des années des milliers de Syriens. Les médecins et les infirmières s'emploient à améliorer la santé physique et mentale des patients et à les aider à retrouver le sens de l'humanité.

Quand il s'agit de sauver des vies, Israël ne connaît pas de frontière. De la Syrie à la Sierra Leone, du Mexique à Porto Rico, des conflits d'origine humaine aux catastrophes naturelles, Israël ne faiblit jamais dans

son engagement à aider les autres. Il y a trois mois, le Mexique a été frappé par deux tremblements de terre dévastateurs. Immédiatement après le premier tremblement de terre, une équipe d'Israël à laquelle s'est jointe Mashav, Agence israélienne de coopération internationale pour le développement, a acheminé 15 tonnes de matériel essentiel. À peine 40 heures après le second séisme, une équipe de 70 Israéliens, parmi lesquels des ingénieurs, a entrepris, conjointement avec le Gouvernement mexicain, une opération de sauvetage capitale.

Répondre aux défis humanitaires complexes d'aujourd'hui exige une démarche multipartite. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé doivent travailler ensemble – tout le monde sur le pont – pour fournir des secours d'urgence et un soutien à long terme. IsraAID, organisme non gouvernemental à but non lucratif, concentre son action sur les secours en cas de catastrophe et le soutien à long terme. Depuis sa création en 2001, il a été présent sur le terrain dans presque toutes les crises humanitaires majeures, fournissant des médicaments, des médecins, des équipes de recherche et de sauvetage et des experts post-traumatiques.

Israël apprécie grandement le soutien constant apporté par les organismes et le personnel des Nations Unies, les États Membres et les ONG, qui consacrent leur temps et leurs ressources aux personnes dans le besoin. Ils viennent en aide à des millions de personnes dans le monde dans les moments les plus sombres, renforçant par là même les principes fondateurs des Nations Unies. Grâce à l'aide humanitaire, nous envoyons un message puissant aux 100 millions de personnes qui en ont besoin pour survivre. Nous leur disons que nous sommes là. Nous leur disons qu'ils ne sont pas seuls.

M. Al-Hamadi (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier le Président de l'Assemblée générale de consacrer la présente séance à l'examen du point de l'ordre du jour relatif au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, afin de mettre en lumière les efforts de coordination des interventions humanitaires.

Les Nations Unies attachent beaucoup d'importance à l'aide humanitaire d'urgence, compte tenu du nombre élevé de crises, de conflits et de personnes déplacées, de réfugiés et de catastrophes. Ces crises et catastrophes sont la cause d'indicibles souffrances, comme en témoignent les nouveaux déplacements et le nombre élevé de personnes nécessitant une aide humanitaire. Cette situation pèse sur l'ONU et tous ses partenaires

qui s'efforcent de relever les défis humanitaires tels que la mise en place et la coordination de l'aide humanitaire.

Le Qatar a pris note avec préoccupation du rapport du Secrétaire général (A/72/490), qui fait état de niveaux record d'insécurité alimentaire et de déplacements forcés. Plus de 65 millions de personnes ont été contraintes de fuir pour échapper à la violence ou la discrimination. Des millions de personnes ont été déplacées du fait de catastrophes naturelles. Nous sommes également préoccupés par la mention, dans le rapport du Secrétaire général (A/72/87), de l'aide apportée au peuple palestinien et des répercussions socioéconomiques de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien. Nous insistons sur la nécessité d'une réponse appropriée aux besoins humanitaires fondamentaux du peuple palestinien des territoires occupés.

La Qatar salue tous les efforts visant à fournir une aide humanitaire et une aide au développement. Nous tenons à saluer le rôle essentiel joué par le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) en ce qui concerne l'octroi rapide et efficace d'une aide destinée à sauver des vies. Nous voudrions signaler l'appui apporté par le Qatar au Fonds. La politique étrangère du Qatar repose sur la coopération et le partenariat pour relever les défis communs. Le Qatar continue de contribuer de manière active à la paix et la sécurité internationales au travers de ses initiatives diplomatiques aux niveaux régional et international et de son rôle dans le règlement pacifique des différends.

Afin d'assumer ces responsabilités, nous allons renforcer nos partenariats aux niveaux régional et international en matière d'interventions humanitaires afin de promouvoir le développement et consolider la paix et la sécurité internationales grâce à toute une série d'initiatives en matière d'aide humanitaire et de développement, l'objectif étant de répondre aux défis des crises économiques et humanitaires et des catastrophes naturelles.

Conscients de l'importance du rôle qui nous échoit dans le financement de l'aide humanitaire, nous avons versé 40 millions de dollars au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), figurant ainsi parmi les plus grands contributeurs de l'OCHA. Étant donné le rôle important joué par le Fonds central pour les interventions d'urgence dans l'octroi de l'aide humanitaire d'urgence, l'État du Qatar continue de soutenir le Fonds en lui versant 5 millions de dollars sur cinq ans. En outre, un accord passé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés prévoit le

versement d'une contribution de 6 millions de dollars pour la fourniture de logements et en appui aux efforts de reconstruction en faveur des personnes déplacées dans la province de Ninive, en Iraq.

L'État du Qatar renouvelle son engagement de fournir une aide humanitaire fondée sur la coopération, le partenariat, l'intégrité et l'impartialité, dans le cadre des différentes initiatives de la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M^{me} Kanjanasoon (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Le Royaume de Thaïlande souscrit à la déclaration prononcée par le représentant du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Les crises humanitaires continuent d'être le défi le plus urgent auquel le monde est aujourd'hui confronté. Jamais les souffrances humaines causées par les guerres, les catastrophes naturelles et la pauvreté n'ont atteint une telle ampleur et intensité. Nous devons unir nos efforts pour régler ce problème dans le but commun d'apporter des changements nécessaires et concrets à ceux qui en ont besoin.

Comme il est indiqué dans les rapports du Secrétaire général (A/72/76, A/72/348 et A/72/358) sur ce point de l'ordre du jour, les besoins humanitaires ont augmenté au cours de l'année écoulée avec 65 millions de personnes déplacées dans le monde du fait des conflits et de la violence et environ 70 millions de personnes nécessitant une aide alimentaire. Pourtant, malgré nos efforts conjugués, l'acheminement de l'aide humanitaire continue d'être entravée : accès limité, conditions de travail risquées et manque de ressources et d'équipements.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance aux femmes et aux hommes qui œuvrent avec dévouement en tant que premiers intervenants pour apporter une aide humanitaire, une réponse et une assistance sur le terrain. Leurs efforts sont dignes d'éloge et extrêmement utiles aux personnes touchées par les crises humanitaires. À cet égard, la Thaïlande est fermement convaincue que la sûreté et la sécurité de notre personnel médical, de notre personnel humanitaire et des missions de maintien de la paix doivent demeurer une priorité absolue. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance aux organismes concernés, notamment au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dont le travail remarquable a facilité la mise en œuvre

efficace d'innombrables opérations humanitaires dans le monde.

La Thaïlande accorde une grande importance à l'octroi d'une aide humanitaire aux pays touchés par des catastrophes. Chaque année, nous consacrons près d'un million de dollars à l'aide humanitaire et, depuis 2012, nous versons chaque année 20 000 dollars au Fonds central pour les interventions d'urgence. Nous avons également mis en place un comité de coordination chargé de venir en aide aux pays confrontés à des situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles, au travers notamment de dons, de fonds et d'équipements, et de l'envoi d'unités de recherche et de sauvetage, ainsi que d'un personnel médical. Nous avons également adopté une démarche locale – la philosophie de l'économie de suffisance prônée par S. M. le Roi défunt Bhumibol Adulyadej – visant à promouvoir la résilience, la préparation et des plans d'intervention centrés sur les personnes, tout en reconnaissant la nécessité de renforcer le rôle et l'engagement du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe et de la reconstruction des communautés.

Au niveau régional, la Thaïlande est prête à contribuer aux initiatives d'aide dans la région, notamment par le biais du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN, conformément aux engagements pris dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030, aux principes de Bangkok pour la mise en œuvre des aspects sanitaires du Cadre de Sendai, tels qu'adoptés l'année dernière, ainsi qu'à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, afin de garantir une démarche plus globale pour la gestion des situations humanitaires.

Certains pays ont pris des mesures pour lutter contre les crises humanitaires de plus en plus fréquentes. Cependant, compte tenu de la fréquence et de l'intensité croissante des phénomènes naturels extrêmes, il est peut-être temps pour nous d'examiner sérieusement des solutions à long terme pour résoudre ces crises grâce à une meilleure évaluation des risques et des mesures de préparation. Nous devons nous assurer que les pays se trouvant dans les zones les plus vulnérables ont pris des mesures de prévention et se sont dotés d'infrastructures résistantes.

Dans les cas de crises humanitaires causées par la guerre ou de troubles politiques, nous devons garder à l'esprit que le but ultime n'est pas seulement de trouver des solutions politiques aux problèmes spécifiques des pays en conflit, mais aussi de protéger et sauver des vies

humaines. La Thaïlande appuie fermement la mise en œuvre d'opérations humanitaires reposant sur les principes d'humanité et d'impartialité, tout en encourageant la confiance et la coopération avec les gouvernements concernés. En effet, la tâche qui a été confiée à l'ONU, et à nous tous ici, consiste à sauver des vies et apporter de meilleures conditions de vie aux populations. Les crises humanitaires mondiales actuelles ne sont rien moins que le reflet du formidable défi auquel nous sommes encore confrontés. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions apporter des changements significatifs.

J'aimerais, pour terminer, réaffirmer la détermination de la Thaïlande de travailler en étroite collaboration avec l'ONU, les États Membres et les organismes compétents afin de continuer à fournir une aide humanitaire partout dans le monde.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je souscris à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne. J'aimerais néanmoins faire les observations suivantes, plus informelles, à titre national.

J'aimerais tout d'abord indiquer que, malheureusement, les nouvelles ne sont pas bonnes pour l'année prochaine, puisque 136 millions de personnes auront encore besoin d'une aide humanitaire. En soi, ces nouvelles sont déjà tragiques, mais elles le sont encore plus si on les compare aux chiffres de l'année dernière, qui font apparaître une augmentation de 4 %. Cela veut dire que les mécanismes onusiens de prévention et d'aide humanitaire ne fonctionnent pas malgré tous les efforts que nous, les 193 États Membres, et l'ensemble du système des Nations Unies, déployons. Cela m'inspire trois observations.

Qu'elle est la cause première des crises humanitaires? Malheureusement, ce sont les conflits créés par l'homme. Ces conflits sont la conséquence de violations flagrantes du droit international humanitaire. Nous sommes témoins d'attaques commises contre des civils et de violences sexuelles dans les conflits. On voit absolument de tout. Nous sommes témoins de tous les types d'attaques. Nous sommes témoins d'attaques commises contre des écoles et des universités. C'est la raison pour laquelle l'Espagne, lorsqu'elle a siégé au Conseil de sécurité ces deux dernières années, a appuyé l'initiative visant l'adoption de la résolution 2286 (2016), qui appelle à la cessation des attaques commises contre des installations médicales. De toute évidence, un niveau élevé d'impunité existe dans tout conflit armé. Malgré les résolutions du Conseil de sécurité, leur mise en œuvre

n'est pas à la hauteur de nos attentes. C'est pourquoi nous appuyons l'initiative lancée au sein de l'Assemblée générale, qui vise à appliquer la résolution 2286 (2016) et à faire en sorte, autant que possible, que ces attaques ne restent pas impunies.

Ma deuxième observation porte sur le Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul, qui nous a permis d'adopter un nouveau programme et de nous accorder un temps de réflexion. J'aimerais en particulier appeler l'attention sur un sujet très important. Les gouvernements et les États, dont nous-mêmes, continuons malheureusement – et c'est naturel – à accorder une plus grande attention aux crises humanitaires qui font la une des journaux. Nous les suivons avec beaucoup d'attention. Nous mobilisons des ressources. Mais j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée sur tous les conflits qui sont passés sous silence. Les conflits que l'on qualifie de « prolongés » et auxquels, malheureusement, nous n'accordons pas suffisamment d'attention sur les plans politique ou humanitaire. Il ne s'agit pas de crises « humanitaires », mais de crises politiques qui conduisent à des catastrophes humanitaires majeures. C'est pourquoi l'Espagne apporte un soutien sans réserve à la proposition du Secrétaire général de réformer l'Organisation et ses trois principaux piliers afin qu'ils soient parfaitement intégrés.

Enfin, en ce qui concerne les catastrophes naturelles et les changements climatiques, il me semble que ces dernières années nous ont fourni la preuve évidente que les changements climatiques constituent une autre cause majeure de catastrophes naturelles, qui ont conduit aux situations horribles dont les régions des Caraïbes, du Pacifique et du Sahel ont été le théâtre et que l'on peut attribuer aux activités humaines. Nous traitons habituellement de ces questions en Assemblée générale, mais j'aimerais rappeler une fois encore le souhait de ma délégation que les questions liées aux changements climatiques soient examinées également par le Conseil de sécurité. L'Espagne a rempli ses engagements à cet égard, lorsqu'elle a siégé au Conseil de sécurité, en s'associant à plusieurs initiatives, sur lesquelles je ne m'étendrai pas mais qui constituent un pas dans la bonne direction.

Enfin, l'Espagne honorera, bien évidemment, tous ses engagements. L'un de ses défis immédiats sera le rôle qu'elle assumera en tant que Président du Groupe de donateurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour la période 2019-2020. Comme

toujours, nous nous efforcerons de faire le meilleur travail possible.

M. Won Doyeon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères condoléances aux peuples tanzanien et congolais pour les pertes tragiques qu'ils viennent de subir.

Cette année, la communauté internationale est venue en aide à plus de personnes dans le besoin que jamais auparavant, en consacrant notamment des sommes record aux plans d'interventions humanitaires. Malgré nos efforts collectifs et constants, les nouveaux défis humanitaires, tels que les conflits en République démocratique du Congo et la crise des Rohingya au Myanmar, ainsi que le risque de famine et de catastrophes naturelles, ont conduit à une détérioration de la situation humanitaire générale. Un article de presse récent a attiré mon attention. Il y est dit qu'en raison d'un temps exceptionnellement froid à Cox's Bazar, au Bangladesh, de nombreux enfants réfugiés souffrent de maladies liées au froid telles que la pneumonie. Ces enfants sont directement exposés aux intempéries et tombent malades parce qu'ils doivent dormir dans des tentes de réfugiés sans couvertures. Les conflits causés par l'homme ont des effets dévastateurs sur la vie des personnes touchées, et ce sont les groupes les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants et les personnes handicapées, qui en souffrent le plus.

La communauté internationale déploie des efforts considérables pour faire face à la crise humanitaire sans précédent à laquelle nous faisons face aujourd'hui. Le système des Nations Unies a intensifié ses efforts dans la lutte contre la famine. Les actions préventives ont sauvé de nombreuses personnes qui auraient pu être victimes de la famine. La communauté internationale s'est mobilisée pour répondre aux catastrophes naturelles dévastatrices telles que les cyclones Irma et Maria. Nous sommes également heureux de constater que des progrès importants ont été réalisés pour donner suite aux résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Mais nous sommes tous bien conscients que tous ces efforts ne suffisent pas. La détérioration de la situation humanitaire dans de nombreuses régions du monde nous incite à réfléchir à la manière dont nous pourrions agir différemment pour répondre efficacement aux défis qui se posent à nous. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour présenter le point de vue de ma délégation à cet égard.

Premièrement, nous devons être conscients des défis liés à la détérioration de l'environnement, au

sous-développement, aux inégalités persistantes et à l'extrémisme violent. Les crises humanitaires ne peuvent plus être abordées séparément des défis liés au développement ou à la paix et à la sécurité. Ces défis interdépendants et multidimensionnels exigent du système des Nations Unies et de ses partenaires qu'ils travaillent mieux ensemble, grâce à une meilleure coordination et collaboration. La suppression du cloisonnement entre les acteurs humanitaires, les acteurs du développement et les acteurs de la consolidation de la paix devrait être au centre des débats sur la réforme des Nations Unies. À cet égard, nous souhaitons appeler le comité de pilotage récemment mis en place par la Vice-Secrétaire générale à trouver les moyens concrets de favoriser une meilleure collaboration dans ce domaine, au-delà des débats qui ont lieu à New York.

La Corée est résolue à jouer pleinement son rôle. Le lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la paix a fait l'objet d'un examen approfondi lors de la Conférence asiatique sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits, qui s'est tenue à Séoul les 6 et 7 novembre de cette année. La conférence était organisée conjointement par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Fondation Dag Hammarskjöld et le Gouvernement coréen. En outre, un atelier approfondi consacré au lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la paix, organisé il y a quelques semaines par le Seoul Policy Centre on Global Development Partnerships du Programme des Nations Unies pour le développement, a donné lieu à un échange de vues très pragmatique entre des experts de différents organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales.

Deuxièmement, il serait possible de véritablement transformer les interventions humanitaires si l'on améliorerait l'efficacité globale du système humanitaire. La nouvelle méthode de travail du Seoul Policy Centre fournit des indications utiles aux États Membres et aux organismes pertinents sur la façon de renforcer l'ensemble de l'écosystème. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette nouvelle méthode de travail. Les efforts conjugués déployés dans le cadre de cette nouvelle méthode de travail ne seront productifs que si le dispositif de financement mis en œuvre satisfait aux critères essentiels de souplesse et de prévisibilité.

À cet égard, nous nous félicitons de l'attention plus grande accordée par la communauté internationale au Fonds central pour les interventions d'urgence et

aux fonds communs nationaux gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, bien qu'elle soit insuffisante. Non seulement la Corée a quasiment doublé son budget humanitaire par rapport à l'année précédente, mais elle a également accordé la priorité à l'amélioration de la qualité de son financement en augmentant de manière sensible son soutien aux fonds communs nationaux et aux fonds humanitaires thématiques non affectés gérés par les fonds et les programmes.

Troisièmement, l'aide humanitaire doit accorder la priorité aux activités qui permettent de sauver la vie des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Nous ne pourrions pas mettre en œuvre le Programme 2030 sans redoubler d'efforts pour tendre la main aux personnes les plus marginalisées. Nous sommes particulièrement préoccupés par le risque accru de violence sexiste contre les femmes et les filles en période de crise. La Corée accorde la priorité à ces groupes vulnérables dans sa politique humanitaire et veille scrupuleusement à respecter l'engagement de mieux leur venir en aide.

L'ampleur et l'intensité actuelles des crises humanitaires exigent de la communauté internationale qu'elle fasse preuve de solidarité en prenant des mesures collectives. Une coordination et une collaboration étroites entre les Nations Unies, l'ensemble des États Membres et les autres partenaires sont plus essentielles que jamais. La République de Corée réaffirme sa ferme détermination de participer à ces efforts.

M. Zehnder (Suisse) : Les besoins humanitaires ne cessent de croître année après année. Le nombre de personnes en situation de déplacement forcé, que ce soit pour fuir la violence ou les désastres, atteint des chiffres record. La population civile est régulièrement la cible d'attaques, ainsi que les travailleurs humanitaires. L'accès humanitaire aux populations dans le besoin et l'accès des populations à l'assistance et à la protection sont de plus en plus difficiles. Face à ces constats, la communauté internationale doit apporter une réponse forte et unie. Les projets de résolution que nous discutons aujourd'hui doivent en être l'expression. Je souhaite insister sur les trois points fondamentaux suivants.

Premièrement, suivant la résolution 46/182, nous aimerions réitérer que l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance afin de protéger les personnes qui en ont besoin et de leur fournir une assistance.

Deuxièmement, le droit international humanitaire représente le cadre juridique universellement accepté pour la protection de toutes les victimes dans les conflits armés et la fourniture de l'aide humanitaire. Il est primordial que ce cadre juridique soit respecté par toutes les parties impliquées dans un conflit. Les défis auxquels nous devons répondre ensemble sont de taille. L'accès aux personnes dans le besoin doit être assuré. La protection de celles et ceux qui risquent leur vie pour soigner les blessés et les malades doit être renforcée. Au vu du nombre de conflits armés où les règles du droit international humanitaire sont régulièrement bafouées et la multiplication des attaques perpétrées contre les hôpitaux et les écoles, il est de notre devoir de renforcer la protection de toutes les victimes des conflits armés et le personnel médical, comme nous le demandent les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels. Les actes dont nous sommes témoins dans certains conflits armés aujourd'hui suscitent l'indignation et pèsent sur notre conscience collective. Les auteurs de violations du droit international humanitaire doivent être poursuivis et traduits en justice.

Troisièmement, le phénomène des déplacements forcés dus aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques ou aux conflits armés requiert une étroite coordination entre les différents instruments de l'aide humanitaires et du développement, mais également de la promotion de la paix et des droits de l'homme. Il nous faut une approche qui englobe la prévention, la protection et la résilience.

Au vu des immenses défis humanitaires auxquels nous faisons face actuellement, les progrès réalisés cette année dans le cadre de ces résolutions sont un signal encourageant. Nous constatons cependant que les textes que nous adoptons aujourd'hui sont encore en deçà de ce que la situation humanitaire mondiale exige, notamment concernant l'accès humanitaire et la complémentarité des approches humanitaires et de développement. Au-delà de ces projets de résolution, il est important de rappeler que les besoins humanitaires auxquels nous faisons face aujourd'hui seraient fortement réduits si les parties aux conflits armés respectaient leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Enfin, ma délégation souhaite exprimer sa profonde gratitude envers les délégués qui ont facilité les différents projets de résolution. Les facilitateurs ont mobilisé toute leur énergie pour arriver à des décisions par consensus, ce qui témoigne de l'unité des États face aux besoins humanitaires.

M^{me} Luo Jin (Chine) (*parle en chinois*) : La situation humanitaire internationale actuelle reste préoccupante en raison d'une forte demande d'aide humanitaire qui ne faiblit pas. Les travailleurs humanitaires déploient des efforts inlassables pour contribuer à la réponse aux crises humanitaires. La communauté internationale doit défendre la notion de destin commun de l'humanité, favoriser le consensus, s'unir et coopérer afin de traiter à la fois les symptômes et les causes profondes des problèmes et prendre des mesures efficaces pour faire face à cette situation humanitaire de plus en plus grave. À cet égard, la Chine tient à souligner les points suivants.

Premièrement, le respect du droit international et des normes fondamentales qui régissent les relations internationales est la condition préalable d'une aide humanitaire efficace. Une réponse en temps utile aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires et le respect de leur souveraineté sont la garantie d'une assistance humanitaire efficace de la part de la communauté internationale. L'aide internationale humanitaire doit être octroyée conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 46/182, tout en préservant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des pays bénéficiaires en adhérant aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Elle doit se conformer au droit international et aux lois du pays hôte. La communauté internationale doit s'efforcer de régler les différends par des moyens pacifiques, s'abstenir de politiser les questions humanitaires et faire prévaloir la nature non militaire de l'aide humanitaire. Les parties aux conflits armés doivent respecter le droit international humanitaire, satisfaire à l'obligation de protéger les civils, le personnel médical et les installations médicales et garantir l'accès humanitaire.

Deuxièmement, il est nécessaire de favoriser le développement et de maintenir la paix afin de réduire de manière significative les demandes d'aide humanitaire. Nombre des crises humanitaires de ces dernières années ont été provoquées par des conflits armés, tandis que la pauvreté est la principale cause de l'instabilité et des conflits. Tout en répondant efficacement aux besoins humanitaires à court terme, la communauté internationale doit investir davantage dans le développement et accélérer de manière collective la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de s'attaquer aux racines mêmes des conflits. Il est nécessaire d'aider efficacement les pays en développement à éliminer la pauvreté, améliorer les moyens de subsistance de leurs populations et renforcer

leur capacité d'auto-développement afin de parvenir à un développement commun et de promouvoir une paix durable. Nous appelons les pays développés à s'acquitter effectivement de leurs engagements en matière d'aide publique au développement et à ne pas réduire les ressources consacrées au développement, tout en augmentant les ressources consacrées à l'action humanitaire.

Troisièmement, il est nécessaire de renforcer les capacités des pays en développement afin de leur permettre de faire face aux catastrophes naturelles avec efficacité. Au cours de l'année écoulée, des catastrophes naturelles, telles que les cyclones, les sécheresses, les inondations et les tremblements de terre, ont provoqué d'énormes pertes matérielles et humaines, et les changements climatiques ont aggravé les effets négatifs de ces catastrophes. Les pays en développement sont limités par des capacités de prise en charge des risques de catastrophe inadéquates. La communauté internationale doit accroître son aide financière et technique en faveur des pays touchés, en tenant compte de leur situation et de leurs besoins particuliers, afin de renforcer leurs capacités de prise en charge des risques de catastrophe et leur résilience. Elle doit aider les pays touchés à reconstruire leurs infrastructures afin qu'ils disposent d'une base solide pour passer de la phase des secours en cas de catastrophe à celle du développement.

Quatrièmement, il est nécessaire de travailler de concert avec les Nations Unies afin de leur permettre de jouer leur rôle de chef de file en matière de secours humanitaire. Les États Membres doivent appuyer activement le travail de l'ONU en matière d'aide humanitaire. Conformément à son mandat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires doit continuer à jouer un rôle important dans la coordination de l'aide, en mettant en place et en renforçant les partenariats de coopération noués par les États Membres et en plaidant pour une synergie en matière d'aide internationale aux niveaux national, régional et international, fondée sur les besoins et priorités véritables des gouvernements et peuples bénéficiaires.

La Chine accorde une grande importance à l'aide humanitaire internationale et y participe activement. Ces dernières années, nous avons fourni une aide humanitaire d'urgence substantielle à des dizaines de pays. En 2017, le Gouvernement chinois a fourni des secours d'urgence en espèces et en nature au Nigeria, à la Somalie, au Soudan du Sud, au Yémen et à d'autres pays pour les aider à faire face à la famine; à la Dominique, à Antigua-et-Barbuda et à Cuba à la suite des cyclones qui ont

balayé la région des Caraïbes; au Mexique, à l'Iran et l'Iraq à la suite des tremblements de terre qui les ont frappés. Nous avons donc apporté un appui important à ces pays touchés par les catastrophes pour les aider à réduire l'incidence de ces catastrophes et à reconstruire leurs habitations dans les meilleurs délais.

Le Gouvernement chinois se tient prêt à travailler avec la communauté internationale pour continuer de fournir, dans la mesure de ses moyens, différents types d'aide aux pays frappés par des catastrophes et de jouer un rôle actif dans les activités humanitaires bilatérales et multilatérales, afin de renforcer la coopération internationale et les échanges nécessaires à l'amélioration de notre capacité collective à prévenir, atténuer et répondre aux catastrophes, et de contribuer davantage à la cause de l'action humanitaire internationale.

Face aux multiples défis auxquels est confrontée la société humaine, les peuples de tous les pays doivent s'unir et œuvrer de concert pour bâtir un monde de paix durable, de sécurité universelle et de prospérité commune, un monde ouvert, inclusif, propre et beau.

M^{me} Blais (Canada) : D'entrée de jeu, le Canada aimerait souligner le climat constructif de nos échanges au cours de l'année écoulée et remercier le personnel de soutien et les délégations pour la collégialité, la souplesse et l'esprit de compromis dont ils ont fait preuve dans le cadre des négociations. Les textes adoptés envoient un message clair et témoignent des graves situations humanitaires qui sévissent alors que nous sommes réunis aujourd'hui.

Cette année encore, la communauté internationale humanitaire est confrontée à de grands défis. En raison de la durée et de l'intensité des conflits armés actuels, des millions de personnes continuent de vivre dans des situations de déplacement prolongé. Accentuées par les conflits, la famine et l'insécurité alimentaire ont atteint des niveaux sans précédent. Les changements climatiques nous exposent, quant à eux, à des risques accrus de phénomènes météorologiques extrêmes.

Les crises actuelles se traduisent par des besoins humanitaires de plus en plus importants. Pour cette seule année, les demandes d'aide humanitaire se sont élevées à 23,5 milliards de dollars pour venir en aide à plus de 100 millions de personnes. En 2017, le Canada a déjà versé 532,5 millions de dollars en aide humanitaire afin de répondre à ces crises. Cependant, de grands écarts de financement subsistent. Il faut se rendre à l'évidence : la communauté internationale doit conjuguer ses efforts

pour trouver une manière plus intelligente et efficace de fournir une aide humanitaire.

Nous devons nous attaquer aux causes profondes des crises. Il est moins coûteux et plus efficace de prévenir les crises que d'y réagir. Toute aussi importante est l'aide fournie aux États en vue de bâtir des institutions résilientes et réunir les conditions propices à l'instauration d'une paix durable.

Enfin, nous devons trouver des solutions pour répondre aux besoins des personnes touchées par des conflits ou d'autres crises humanitaires. Pour ce faire, plusieurs pistes s'offrent à nous.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Premièrement, nous devons répondre aux besoins des femmes et des filles. Nous savons que la violence sexuelle et sexiste, en particulier contre les femmes et les filles, s'aggrave pendant les conflits et les catastrophes naturelles. Les situations d'urgence peuvent également aggraver les inégalités entre les sexes et les inégalités sociales pour les femmes et les enfants, lesquelles se perpétuent bien après la fin d'une crise. Afin d'inverser cette tendance, le Canada a lancé la Politique d'aide internationale féministe, qui compte, parmi ses priorités, la promotion de l'action humanitaire sexospécifique.

Le Canada a également placé les femmes et les filles au centre de ses efforts de prévention des conflits et de promotion de la paix et de la stabilité dans le monde. Le mois dernier, le Canada a annoncé deux initiatives majeures pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

La première initiative – le deuxième Plan d'action national canadien sur les femmes, la paix et la sécurité – vise à accroître la représentation des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans d'autres efforts de paix et de sécurité. Ce plan a pour objectif également de favoriser l'accès des femmes et des filles aux services de santé sexuelle et reproductive dans les situations d'urgence et de conflit.

La seconde initiative – les Principes de Vancouver – lancée par le Canada et appuyée par 57 pays, est un ensemble d'engagements politiques visant à renforcer la capacité du personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à empêcher le recrutement et l'utilisation de filles et de garçons lors de conflits armés. J'encourage tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à souscrire à cette importante initiative.

Deuxièmement, nous devons travailler ensemble pour réduire les déplacements forcés. Du fait d'un nombre sans précédent de personnes forcées de quitter leur foyer, le déplacement constitue l'un des problèmes mondiaux les plus urgents de notre temps. Le processus du Pacte mondial et le vingtième anniversaire l'année prochaine de l'adoption des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays nous offriront des possibilités réelles de dégager et de faire progresser des démarches collectives afin de mieux traiter la question des déplacements.

Troisièmement, nous devons redoubler d'efforts pour faciliter l'accès du personnel humanitaire. Rien que cette année, 20 millions de personnes ont été confrontées à la famine ou à une insécurité alimentaire aiguë à différents niveaux dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen. Bien que ces crises alimentaires soient de nature très différente, elles ont été aggravées par des conflits d'origine humaine. Les obstacles à l'accès, les restrictions bureaucratiques et les attaques contre les travailleurs humanitaires, y compris le personnel médical, se traduisent en dernier lieu par le refus d'accorder une aide vitale. C'est pourquoi le Canada est très préoccupé par le fait que le libellé relatif à l'accès humanitaire se soit encore heurté à des résistances au cours des négociations. Permettre et faciliter l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire n'est pas seulement ce qu'il convient de faire mais une question de droit international humanitaire.

Cela m'amène à la quatrième et dernière manière de mieux répondre aux besoins des personnes dans des situations de conflit, en respectant notre obligation internationale de respecter le droit international humanitaire. À cet égard, le Canada se réjouit que des références à la protection du personnel infirmier et médical pendant les conflits armés aient été renforcées dans tous les projets de résolution. Le personnel humanitaire et médical ne doit pas courir le risque d'être blessé ou tué alors qu'il s'emploie à sauver la vie des autres.

Le droit international humanitaire est plus pertinent et important que jamais. Partout où le droit international humanitaire est bafoué, nous devons tout mettre en œuvre pour traduire les coupables en justice. Le Canada est fier de réaffirmer sa volonté de protéger les civils à travers le respect du droit international humanitaire.

Enfin, le Canada souhaite remercier le personnel des Nations Unies, les travailleurs humanitaires locaux et internationaux et le personnel médical pour

le dévouement constant dont ils font preuve en apportant une aide vitale dans des conditions souvent extrêmement dangereuses. Ils font un travail exemplaire et irremplaçable, et nous sommes résolus à œuvrer au respect des normes de protection afin qu'ils puissent continuer de remplir leur mission, à savoir sauver des vies.

M^{me} Alfassam (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation est heureuse de participer à l'examen du point de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ». Mon pays, qui appuie fermement et salue le travail de ceux qui fournissent une aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe et qui soutient depuis toujours les activités philanthropiques, a fondé sa politique étrangère sur la diplomatie humanitaire. En appui aux projets de résolution portant sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, ainsi que par les organisations non gouvernementales, nous tenons à souligner la nécessité d'une action collective, laquelle incombe à la communauté internationale conformément aux instruments juridiques internationaux pertinents. Nous sommes reconnaissants au Président de l'Assemblée générale, M. Miroslav Lajčák, de sa contribution à l'aide humanitaire, au développement durable, aux droits de l'homme, à la paix et à la sécurité.

L'État du Koweït réaffirme l'importance que revêt la fourniture rapide par les Nations Unies d'une aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe aux régions touchées par des catastrophes et des crises afin de sauver des vies menacées. Nous sommes témoins du nombre croissant de conflits et de catastrophes dans le monde. Cette situation exige des partenariats internationaux pour catalyser tous les efforts communs. Nous sommes convaincus de l'importance de cette question et de la nécessité d'une coopération pour renforcer les liens humanitaires, en tenant compte des obstacles à l'acheminement des secours aux niveaux national, régional et international. En 1989, nous avons signé l'Accord de coopération arabe visant à réglementer et faciliter les opérations de secours. En 2016, nous avons signé l'Accord de coopération arabe amendé visant à réglementer et faciliter les opérations de secours.

Les articles de ces deux Accords stipulent ce qui suit. Premièrement, l'exemption de droits de douane et de toutes taxes sur le matériel humanitaire acheminé vers les pays touchés par voie aérienne, terrestre ou

maritime. Deuxièmement, la garantie du respect des lois et règlements nationaux et de la coopération technique entre les États parties aux accords arabes relatifs à la gestion des catastrophes. Troisièmement, ils prévoient une rationalisation des procédures, en coordonnant le travail humanitaire et en apportant des solutions rapides grâce à l'envoi d'experts et de spécialistes en matière de fourniture d'aide et d'équipement, en leur facilitant le passage des frontières et en accordant les autorisations et les installations nécessaires aux opérations militaires et civiles effectuées par voie aérienne, terrestre ou maritime et aux opérations de transport par voie terrestre, afin de permettre l'acheminement rapide des secours.

Pour terminer, ma délégation tient à exprimer sa gratitude au personnel des Nations Unies et à ceux qui travaillent dans le domaine de l'aide humanitaire pour les intenses efforts qu'ils déploient. Nous espérons bâtir un monde capable d'apporter une réponse humanitaire efficace aux différents défis qui se posent à nous.

M^{me} Blake (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux d'avoir parrainé le projet de résolution A/72/L.22, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies » et le projet de résolution A/72/L.24, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies ». Nous nous félicitons également de l'attention constante accordée par l'Assemblée générale à la question importante de la coopération en matière d'aide humanitaire et de catastrophes naturelles.

La semaine dernière, les Nations Unies ont publié l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2018*. Les éléments principaux de cet important rapport donnent à réfléchir. Globalement, 136 millions de personnes dans le monde auront besoin d'une assistance humanitaire et de protection dans l'année à venir, et les Nations Unies estiment à environ 22,5 milliards de dollars la somme nécessaire pour que les organismes de secours puissent venir en aide à quelque 91 millions de personnes dans le besoin. Une fois encore, les conflits continueront d'être la cause première des besoins humanitaires et la violence prolongée obligera des personnes à fuir leur foyer, les empêchera d'avoir accès à une alimentation suffisante et les privera de leurs moyens de subsistance.

En adoptant les projets de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, l'Assemblée générale jouera un rôle capital dans la solution des problèmes en réaffirmant la fonction essentielle des Nations Unies qui est

d'apporter une réponse aux besoins humanitaires dans le monde, en soulignant la façon dont l'Organisation et d'autres organismes de secours peuvent prendre des mesures pour venir plus efficacement en aide aux personnes dans le besoin et en veillant à ce que les ressources rares soient autant que possible épargnées. Les projets de résolution précisent également la manière dont les États Membres peuvent appuyer plus efficacement le travail de secours de la communauté humanitaire et réaffirment l'importance des lois et normes internationales qui ont pour vocation de protéger les personnes touchées par des conflits et des catastrophes.

À cet égard, le projet de résolution relatif à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire envoie un message important de soutien et de solidarité aux nombreuses personnes courageuses qui risquent leur vie pour venir en aide aux millions de personnes dans le monde qui subissent les conséquences des crises humanitaires. Ces dernières années, trop de travailleurs humanitaires sont décédés ou ont été blessés en venant en aide aux personnes dans le besoin. Dans certains cas, des travailleurs humanitaires et du personnel médical ont été pris délibérément pour cibles. C'est la raison pour laquelle nous avons été heureux d'appuyer ce projet de résolution et nous exprimons notre sincère gratitude et notre soutien aux Nations Unies et au personnel humanitaire œuvrant dans tant d'endroits considérés comme les plus dangereux du monde.

De même, nous nous félicitons que les projets de résolution sur la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les Nations Unies soulignent qu'il importe d'élaborer des outils d'évaluation concertée et détaillée des besoins, afin d'avoir une meilleure compréhension des besoins les plus pressants sur le terrain et de pouvoir y répondre. Une évaluation conjointe, impartiale et rapide des besoins et la priorité accordée aux plans et mesures humanitaires fondés sur les besoins et destinés à limiter la fraude et le gaspillage s'avèrent tout aussi indispensables pour que les ressources financières et autres ressources limitées profitent au plus grand nombre possible.

Tout en nous félicitant de l'adoption de ces projets de résolution, nous aimerions saisir l'occasion qui nous est offerte pour apporter des précisions importantes sur certains de leurs éléments.

Nous tenons à souligner que les résolutions de l'Assemblée générale, et de nombreux documents finaux qui y sont mentionnés, parmi lesquels le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et

le Programme d'action d'Addis-Abeba, sont des documents non contraignants, qui ne créent ni droits ni obligations au titre du droit international. Ils n'obligent pas non plus les États à prendre des engagements financiers. En ce qui concerne la réaffirmation du Programme 2030, les États-Unis reconnaissent qu'il s'agit d'un cadre global pour le développement durable, susceptible d'aider des pays à parvenir à la paix et à la prospérité. Nous saluons l'appel à la responsabilité partagée qui figure dans le Programme et rappelons que tous les pays ont un rôle à jouer dans la réalisation de cet objectif.

Nous appuyons fermement la notion de responsabilité nationale, telle qu'elle est soulignée dans le Programme. Toutefois, chaque pays a ses propres priorités en matière de développement, et nous insistons sur le fait que les pays doivent œuvrer à leur mise en œuvre conformément à leurs politiques et priorités nationales. Nous tenons également à rappeler ce qui est dit au paragraphe 58 du Programme 2030, à savoir que la mise en œuvre du Programme doit respecter, sans y porter préjudice, les mandats indépendants des autres processus et institutions, y compris des négociations, et ne doit pas préjuger ni créer de précédent en ce qui concerne les décisions et mesures en cours d'élaboration dans d'autres instances. Ainsi, le Programme ne constitue pas un engagement de fournir un nouveau marché d'accès aux biens et services. Le Programme n'interprète ni ne modifie les accords ou décisions de l'Organisation mondiale du commerce, y compris l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce.

Nous tenons à saisir cette occasion pour apporter quelques précisions concernant la réaffirmation du Programme d'action d'Addis-Abeba et le projet de résolution de portée générale sur l'action humanitaire. Nous notons en particulier que l'essentiel du libellé relatif au commerce dans le Programme d'action a été supplanté par les événements qui se sont produits depuis juillet 2015 et qu'il n'y figure plus. En fait, certains de ces événements se sont produits quelques mois seulement après la publication du document final. Par conséquent, toute réaffirmation du document final est sans effet sur le travail en cours et les négociations relatives au commerce. Nous notons que le 4 août, les États-Unis ont indiqué au dépositaire des Nations Unies leur intention de se retirer de l'Accord de Paris dès que cela sera possible, conformément aux termes de l'Accord, à moins que le Président ne juge approprié de se réengager.

Au moment où notre politique en matière de climat fait l'objet d'un examen, il convient de prendre note de nos préoccupations concernant le libellé relatif à l'Accord de Paris et aux changements climatiques figurant dans les nombreux projets de résolution examinés par l'Assemblée générale. En outre, le libellé relatif aux changements climatiques figurant dans ce projet de résolution ne préjuge pas de l'évolution de la position des États-Unis sur la question. Nous sommes conscients du fait que les changements climatiques représentent un défi complexe et global, et nous nous tenons prêts à continuer à travailler avec d'autres pays sur cette question. Nous réitérons également nos vues sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, telles qu'elles figurent dans l'explication de position des États-Unis, en date du 18 mars 2015.

De même, en ce qui concerne le libellé du projet de résolution de portée générale réaffirmant la Déclaration de New York, nous réitérons les vues exprimées dans l'explication de position des États-Unis sur ce document sur les migrations, que l'on peut retrouver dans le document A/71/415.

Par ailleurs, les États-Unis croient comprendre que les résolutions de l'Assemblée générale ne modifient pas le droit international classique ou coutumier, y compris le droit international humanitaire. En d'autres termes, et pour faire notamment référence au projet de résolution portant sur les catastrophes humanitaires, la survenue d'une catastrophe naturelle ne remet pas en question le droit des conflits armés. Nous constatons également qu'aucun des trois projets de résolution ni d'autres résolutions de l'Assemblée n'implique que les États doivent s'acquitter des obligations découlant d'instruments internationaux auxquels ils ne sont pas parties.

Les États-Unis croient comprendre également que toute réaffirmation de documents antérieurs ne s'applique qu'aux États qui les ont affirmés précédemment et, dans le cas de conventions ou de traités internationaux, aux États qui en sont parties. Les États-Unis se sont toujours efforcés de défendre le droit international humanitaire et, au titre de leur politique, à promouvoir le respect du droit de la guerre par les autres. Bien que des violations du droit se produisent lors de conflits armés, les États-Unis restent fermement convaincus que la grande majorité des États ne cessent de déployer des efforts de bonne foi pour s'acquitter de leurs obligations respectives au titre du droit international humanitaire.

L'accent mis par la communauté internationale sur les actes répréhensibles et les injustices commis

lors des conflits armés tient principalement à la force du droit international humanitaire, et non au fait que le droit international humanitaire se serait érodé ou serait devenu imparfait. Les États-Unis savent cependant que lorsque le droit international humanitaire est bafoué, l'ampleur des souffrances humaines s'accroît partout dans le monde. Au titre de leur politique, les États-Unis se félicitent de la priorité accordée à ces questions dans le projet de résolution. Le respect par toutes les parties du droit international humanitaire reste essentiel pour intensifier les efforts visant à réduire l'ampleur des souffrances humaines dues aux conflits dans le monde. À cet égard, nous tenons à souligner que les conflits et les difficultés d'accès, bien plus que la volatilité des prix des marchandises, sont les causes principales de la famine et des crises humanitaires.

Enfin, les États-Unis estiment que les femmes doivent avoir un accès égal aux soins de santé, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Nous restons attachés aux principes inscrits dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Comme cela apparaît clairement depuis de nombreuses années, il existe un consensus international sur le fait que ces documents ne créent pas de nouveaux droits internationaux, notamment le droit à l'avortement. Nous ne considérons pas l'avortement comme une méthode de planification familiale et nous ne sommes pas favorables à l'avortement en matière de santé reproductive.

Je rappelle que les États-Unis sont non seulement le premier donateur humanitaire au monde, mais également le premier donateur bilatéral en matière de santé procréative et de planification familiale, et ils estiment que dans les situations d'urgence humanitaire, l'accès des femmes aux soins de santé peut sauver des vies et doit, autant que possible, être disponible dès que la crise se déclare ainsi que par la suite.

Nous demandons que cette déclaration soit consignée dans le procès-verbal de la présente séance.

M. Escalante Hasbún (El Salvador) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, nous accueillons avec satisfaction les rapports du Secrétaire général (A/72/76, A/72/348 et A/72/358) sur la question à l'examen, ainsi que les quatre projets de résolution que nous sommes sur le point d'adopter, dont un (A/72/L.23) a été présenté par le Groupe des 77 et la Chine; un autre (A/72/L.24) a été facilité par la Suède, et dont mon pays a l'honneur de s'être porté coauteur; et deux (A/72/L.22 et

A/72/L.25) ont été présentés par l'Estonie au nom des États membres de l'Union européenne.

El Salvador se félicite de l'adoption imminente de ces projets de résolution dont nous espérons qu'ils contribueront à promouvoir une approche plus consultative et ouverte en matière d'aide humanitaire; à consolider les alliances mondiales, régionales, nationales et locales; à accroître l'efficacité de l'aide; à renforcer les capacités des pays en développement; à améliorer l'accès aux technologies de l'information et des communications; à mettre en œuvre des pratiques novatrices basées sur les connaissances; et à élaborer des solutions durables qui permettront de sauver davantage de vies au niveau local, entre autres.

Nous tenons également à souligner le rôle que joue le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ainsi que notre détermination à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et à éviter l'apparition de crises humanitaires à la suite de catastrophes naturelles. À cette fin, nous devons adapter nos cadres normatifs et juridiques, améliorer notre compréhension des risques, incorporer une analyse des risques à tous les niveaux de la planification dans nos pays, réduire les niveaux actuels de vulnérabilité, les menaces et les risques, diminuer l'exposition aux risques sur les lieux de travail, éviter la réapparition du risque après une catastrophe, veiller à ce que les nouveaux investissements soient basés sur une analyse des risques et renforcer la résilience des infrastructures sanitaires.

Nous voulons aussi nous féliciter de la référence faite dans le projet de résolution de portée générale, publié sous la cote A/72/L.24, aux contributions du Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu en 2016, dont l'objectif était de lancer un appel à l'action et à la mobilisation face aux effets néfastes des changements climatiques, de la pauvreté, des conflits et des inégalités. Nous saluons la publication par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) du premier rapport de suivi de la mise en œuvre des engagements pris durant le Sommet, et nous soulignons la validité d'une grande partie des conclusions issues de cette initiative, qui, bien qu'elle n'ait pas été mandatée par l'Assemblée générale, a néanmoins permis de formuler des propositions sur divers aspects de l'aide et de mettre l'accent sur la prévention et les mesures à prendre pour réduire les coûts et autonomiser les acteurs humanitaires locaux, qui ne doivent pas être ignorés par les

membres de l'Assemblée, mais au contraire être incorporées aux mandats intergouvernementaux concrets.

El Salvador et toute la région d'Amérique centrale sont touchés par des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et puissants associés aux changements climatiques et au phénomène El Niño, notamment des sécheresses et des inondations, qui sont à l'origine d'urgences d'ordre humanitaire, de déplacements et de situations d'insécurité alimentaire et entraînent des déplacés climatiques. À cet égard, nous mettons de nouveau l'accent sur le contenu de la résolution 70/110, relative à l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, et invitons l'Assemblée générale à maintenir l'attention sur cette question dans le cadre de ses travaux sur la prévention des catastrophes et l'assistance humanitaire. Nous l'invitons également à reconnaître davantage l'incidence des catastrophes d'échelle réduite et de progression lente qui, même si elles ne font pas l'objet d'une forte attention internationale, causent des dommages importants et irréversibles aux structures économiques, sociales et environnementales de nos pays. Ces efforts doivent évidemment être étroitement liés au processus interne et à la coopération internationale en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Nous sommes conscients qu'il est fondamental de renforcer les liens entre les principaux acteurs humanitaires régionaux, et nous soulignons à cet effet le rôle que jouent les réunions régionales sur les mécanismes internationaux d'aide humanitaire en vue de faire connaître la mission et les objectifs de l'OCHA ainsi que les outils qu'il met à la disposition des États pour promouvoir une meilleure gestion de l'aide.

L'assistance humanitaire mondiale exige également de respecter le droit international humanitaire – un corpus de lois qui a été ignoré et dont l'importance a été minimisée ces dernières années dans trop d'endroits où sévissent des crises humanitaires provoquées non pas par les assauts de la nature, mais par des conflits armés. El Salvador appuie donc le processus de Genève dirigé par la Suisse et le Comité international de la Croix-Rouge, en qualité de cofacilitateurs, et dont l'objectif est de créer un mécanisme qui permettra de protéger concrètement le respect des principes du droit international humanitaire et qui devrait être adopté à l'occasion de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge dans deux ans.

L'adoption de ces projets de résolution représente un effort concerté par lequel nous bâtissons un

programme humanitaire pour le présent, plus efficace et inclusif, qui contribuera à améliorer l'action humanitaire et nous aidera à affronter les problèmes futurs. C'est essentiel, car l'apparition de crises humanitaires, qu'elles soient causées par des catastrophes ou des conflits, est en définitive révélatrice d'un échec de la prévention ou d'un manque d'efficacité des interventions immédiates. Ces crises peuvent également être le signe de l'absence de concertation politique ou de mise en œuvre des accords existants. Je salue l'intention du Secrétaire général de redonner à la prévention une place centrale au sein du système des Nations Unies, grâce à la réforme administrative et du pilier paix et sécurité qu'il a proposée.

Une mise en œuvre solide des politiques de développement sur la base du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif 16 de développement durable; la promotion et le respect des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels fondamentaux ainsi que des droits des populations vulnérables; la promotion et la défense du multilatéralisme; et une véritable coopération internationale, fondée sur la reconnaissance de nos responsabilités nationales et internationales communes et différenciées, sont nos meilleurs atouts pour prévenir les crises humanitaires et réduire leurs effets lorsqu'on ne peut malheureusement pas les éviter.

El Salvador remercie une fois de plus tous les États Membres qui ont participé activement à la négociation des quatre projets de résolution que nous allons adopter aujourd'hui, ainsi que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'OCHA et les autres organes et bureaux du Secrétariat et du système des Nations Unies pour leur action en matière de prévention et d'intervention. Notre pays entend continuer de participer activement à l'édification et au perfectionnement continu du système humanitaire mondial, et il espère que la communauté internationale et l'ONU continueront de fournir l'appui nécessaire à la région d'Amérique centrale, chaque fois qu'elle en aura besoin.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous tenons en premier lieu à remercier le Secrétaire général de ses rapports (A/72/76, A/72/348 et A/72/358) sur l'action humanitaire du système des Nations Unies. Je tiens également à saluer les efforts que déploient les organismes humanitaires des Nations Unies pour sauver des vies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dont le rôle pour garantir

la bonne coordination de l'aide humanitaire demeure essentiel.

L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2018, qui a été publié la semaine dernière, décrit une fois de plus une sombre réalité. En effet, 136 millions de personnes touchées par des situations de crise ont besoin d'assistance et de protection. La majorité de ces besoins sont attribuables aux conflits et à la violence. En dépit de nos efforts collectifs et 18 mois après le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, le fossé entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles pour y répondre continue de se creuser. Il est difficile de l'ignorer et de rester sans rien faire face aux effets dévastateurs des crises provoquées par l'homme, telles celles qui ravagent la Syrie, le Myanmar, le Soudan du Sud et le Yémen. Il faut mettre un terme aux souffrances d'une ampleur inimaginable dues à ces conflits et aux manquements au droit international humanitaire. Malheureusement, rien n'y met fin, pas plus là-bas qu'ailleurs.

Les effets néfastes des changements climatiques, les catastrophes à évolution lente et rapide résultant de phénomènes climatiques et la résurgence du risque de famine ont touché des millions de personnes en 2017. Le nombre de déplacés de force a continué d'augmenter, pour atteindre plus 65,5 millions de personnes dans le monde. Des millions d'enfants risquent de débiter leur vie sans abri ni éducation et surtout sans espoir. En ce moment même, la Turquie accueille près de 3,3 millions de Syriens, d'Iraqiens et d'Afghans ayant fui la violence. Dès le début de la vague actuelle de déplacement, nous avons appelé à un plus grand partage des responsabilités au niveau mondial.

Du moment que nous faisons preuve de leadership politique et que nous partageons la même responsabilité morale à l'échelle mondiale, peu importe que les populations dans le besoin soient à notre porte ou dans des contrées lointaines. Voilà le principe fondamental qui incite les travailleurs humanitaires turcs de nos organismes nationaux, tels que l'Autorité turque pour la gestion des catastrophes et des situations d'urgence, l'Agence turque de coopération et de coordination, et le Croissant-Rouge turc, ainsi que nos organisations non gouvernementales, à travailler avec abnégation pour aider les déplacés accueillis dans notre pays ou les populations dans le besoin dans différentes régions du monde, comme la Somalie, le Myanmar, le Bangladesh ou l'Iraq.

Et c'est également ce même principe qui a conduit la Turquie à appuyer avec force l'organisation du premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, dès que l'idée a été lancée. Au Sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016, 9 000 représentants d'États Membres et d'autres parties prenantes se sont réunis et ont pris plus de 3 700 engagements afin de concrétiser les changements ambitieux préconisés dans le Programme d'action pour l'humanité. À Istanbul, nous avons exprimé notre soutien aux engagements figurant dans les cinq responsabilités fondamentales énoncées dans ce programme et pris des engagements nationaux en la matière. La Turquie constate avec satisfaction que les promesses faites à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire sont un moteur de changement. Je voudrais dans ce contexte en citer quelques-uns.

Les efforts visant à dépasser le clivage aide humanitaire-aide au développement en adoptant une nouvelle méthode de travail prennent de l'ampleur. Les travaux engagés dans ce sens, aussi bien sur le plan politique que sur le terrain, auxquels la Turquie contribue, bénéficient d'un fort appui des responsables de l'ONU. L'accent que le Secrétaire général a mis sur la prévention fait fond sur l'appel lancé pendant le Sommet à ouvrir une nouvelle ère de leadership politique accompagné d'un financement et d'outils efficaces, tels que la médiation, pour prévenir et faire cesser les crises.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et les processus de négociation des pactes mondiaux qui en découlent renforcent les engagements pris à Istanbul. Ensemble, nous avançons progressivement sur la voie qui nous permettra de mieux répondre aux besoins à court et à long terme des réfugiés, d'améliorer l'appui aux communautés d'accueil et d'aider les migrants en situation vulnérable.

Le financement de l'action humanitaire vise de plus en plus à réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité. Avec l'appui des États Membres, des organismes tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sont en train de nouer de nouveaux partenariats prometteurs avec des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et la Banque islamique de développement, afin d'accroître le financement pour mieux s'attaquer aux causes profondes.

Le Sommet d'Istanbul a clairement souligné que la communauté humanitaire mondiale avait de plus en plus conscience de nos problèmes communs. Les changements auxquels le Sommet a appelé sont susceptibles de transformer le secteur humanitaire afin de sauver davantage de vies et d'accélérer les progrès en faveur des personnes en situation de crise, de sorte que les populations puissent tirer les bénéfices de l'ensemble ambitieux et universel que constituent les objectifs de développement durable. Alors que les besoins humanitaires augmentent, ce n'est pas le moment de se soustraire aux engagements pris lors du Sommet. Au contraire, c'est l'occasion pour toutes les parties prenantes d'entretenir la dynamique mondiale qui y a vu le jour. Entre autres priorités, en 2018, nous devons poursuivre nos efforts dans les domaines suivants.

Premièrement, nous devons redoubler d'efforts pour régler les conflits et placer la prévention au centre de l'action de l'ONU.

Deuxièmement, nous devons répondre à la nécessité d'une répartition des charges équitable, adopter les pactes mondiaux pour les réfugiés et les migrations et les mettre en œuvre avec énergie pour entraîner des changements concrets dans la vie des personnes en situation de déplacement.

Troisièmement, nous devons honorer nos obligations de protéger les civils et de mettre un terme à la culture de l'impunité pour les violations commises.

Quatrièmement, nous devons étayer les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action pour l'humanité afin de passer d'une culture de gestion des crises à une culture de gestion des risques.

Cinquièmement, nous devons faire nôtre la « nouvelle méthode de travail » qui contribuera à rapprocher les activités d'analyse et de planification et le financement de l'action humanitaire et du développement, afin de privilégier des résultats communs.

Ce faisant, nous devons travailler en partenariat étroit avec toutes les parties prenantes et mettre l'humain au cœur de nos travaux.

En sa qualité de deuxième pays au classement des contributions humanitaires dans le monde en 2016, les efforts d'assistance humanitaire de la Turquie se poursuivent dans cet esprit. Nous sommes convaincus que le Sommet d'Istanbul a été un point de départ

qui nous permettra à tous de procéder à des changements durables.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : En 2017, les organismes humanitaires sont venus en aide à un nombre sans précédent de personnes. Les crises actuelles ont entraîné des besoins considérables sur le plan humanitaire, ce qui soulève des problèmes de plus en plus complexes, d'autant que d'innombrables personnes sont forcées de fuir leurs foyers pour sauver leur vie. Les conflits armés demeurant le principal facteur déclencheur des crises humanitaires, c'est à eux que sera imputable la plus grande proportion des besoins humanitaires en 2018. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'an prochain, 136 millions de personnes dans le monde – un nombre étourdissant – auront besoin d'assistance humanitaire et de protection.

Dans un tel contexte, l'adoption du projet de résolution A/72/L.24 aujourd'hui revêt une importance particulière pour l'Ukraine, qui est actuellement confrontée aux pires difficultés humanitaires qu'elle ait connues depuis son accession à l'indépendance en 1991. Je voudrais souligner une fois de plus que la situation humanitaire catastrophique dans l'est de Ukraine est une conséquence directe de l'agression russe qui vise actuellement mon pays. D'après l'ONU, environ 3,4 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire et de protection. Au terme de près de quatre années de conflit armé, environ 1,5 million d'Ukrainiens, soit 4 % de la population ukrainienne totale, ont rejoint les rangs des personnes déplacées dans leur propre pays.

Deux cent mille personnes vivant dans un rayon de cinq kilomètres de la ligne de contact, dans la zone contrôlée par le Gouvernement, subissent 47 affrontements par jour en moyenne, soit, en substance, un bombardement toutes les 30 minutes. De graves dangers continuent de peser sur la sécurité des civils, sur leur bien-être et sur leurs droits fondamentaux, du fait des hostilités actives et permanentes, ainsi que de la surabondance de mines terrestres et d'autres engins explosifs. D'après l'ONU, c'est une des régions du monde les plus touchées par les mines.

La poursuite de l'agression russe pourrait également entraîner une catastrophe humanitaire et écologique. Les infrastructures civiles clés, notamment des citernes remplies de gaz de chlore meurtrier, sont régulièrement la cible de tirs, et de nombreuses mines de charbon sont inondées. C'est précisément la raison pour laquelle une cessation des hostilités demeure

indispensable, afin de permettre une intervention humanitaire efficace et d'assurer la protection des civils et du personnel humanitaire.

Nous sommes fermement convaincus qu'un règlement global est possible avec le déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies dans l'est de l'Ukraine, mission dont l'objectif principal serait de mettre un terme aux hostilités et de rétablir le plein contrôle du Gouvernement ukrainien sur les frontières de l'État. C'est le seul moyen d'améliorer les conditions humanitaires dans toute la zone. À cette fin, le Parlement ukrainien a adopté une loi sur la création des conditions nécessaires à un règlement pacifique de la situation dans certains districts des régions de Donetsk et de Louhansk.

L'Ukraine a dû augmenter ses dépenses de défense et de sécurité nationales, qui représentent désormais 5 % de son produit intérieur brut, pour être en mesure de faire face aux conditions de sécurité dans la région, alors même que la situation économique du pays pâtit gravement des facteurs externes que je viens de mentionner.

C'est dans ce contexte difficile que le Gouvernement ukrainien fait tout son possible pour répondre aux besoins humanitaires des populations touchées par le conflit et pour s'attacher à améliorer la protection des personnes déplacées, notamment en ce qui concerne leur logement et leur réinsertion. À cet égard, l'Ukraine est reconnaissante de l'assistance fournie par le système des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et l'OCHA. Nous sommes aussi reconnaissants aux autres institutions et partenaires bilatéraux, en particulier l'Union européenne, les États-Unis et le Canada, ainsi qu'au Comité international de la Croix-Rouge et autres organisations internationales non gouvernementales qui continuent d'aider l'Ukraine, fournissant une assistance à des millions de personnes dans le besoin. En particulier, nous remercions l'OCHA de promouvoir ses plans d'intervention humanitaire, dont le dernier, pour 2018, vise à fournir une aide humanitaire et une protection dont ont crucialement besoin 2,3 millions de personnes.

L'Ukraine appuie pleinement les efforts ambitieux du Secrétaire général visant à réformer les Nations Unies, en particulier en matière d'assistance humanitaire. Pour que cette initiative aboutisse, nous pensons qu'il est crucial de prendre les mesures suivantes.

Premièrement, la communauté internationale doit s'engager à planifier sur plusieurs années sa réponse aux besoins humanitaires et renforcer la coordination entre l'ONU et les autres acteurs humanitaires sur le terrain.

Deuxièmement, face à la multiplication des crises prolongées, il nous faut investir encore davantage, politiquement et financièrement, dans la médiation, la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Troisièmement, il nous faut améliorer l'action humanitaire en renforçant l'autorité des Coordonnateurs résidents des Nations Unies et en resserrant la coopération entre les organismes de développement.

Quatrièmement, il nous faut réagir aux crises rapidement et d'une façon qui soit plus adaptée aux besoins des personnes affectées.

Enfin, cinquièmement, il nous faut garantir un accès sécurisé, rapide et sans entraves de l'aide humanitaire aux régions en proie aux conflits.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh est confronté actuellement à l'une des pires catastrophes humanitaires que le monde ait connues ces derniers temps, avec l'arrivée de près de 630 000 personnes – des Rohingya pour la plupart – en provenance de l'État Rakhine au Myanmar. Des rapports font encore état d'incendies criminels dans le centre et le nord de l'État Rakhine, et chaque jour entre 100 et 400 personnes arrivent au Bangladesh. Les entités concernées des Nations Unies, avec les organisations non gouvernementales partenaires, sont engagées dans une course contre la montre pour aider notre gouvernement et les autorités locales à faire face à la pression ainsi exercée sur les services, les arrangements et les ressources disponibles.

Certaines des données régulièrement actualisées par le Groupe de coordination intersectoriel en disent long sur l'énormité du défi. Selon les dernières données actualisées, plus de 600 000 personnes ont reçu une aide sur place; 650 973 personnes ont eu accès à un assainissement de base; 323 940 enfants ont été vaccinés contre la rougeole et la rubéole; 10 893 enfants ont bénéficié de programmes d'alimentation d'appoint; 124 000 ménages ont reçu au moins deux nattes de couchage; 10 605 adolescents, garçons et filles, ont assisté à des séances de compétences de vie courantes; et 1 544 enseignants ont été recrutés à ce jour.

Cette population nouvellement arrivée dépend entièrement de l'aide humanitaire pour se nourrir et

pour satisfaire ses besoins vitaux. Les camps qui sont sortis spontanément de terre sur les près de 1 215 hectares alloués par le Gouvernement dans une région donnée, sont surpeuplés.

Nous demandons instamment aux pays donateurs et aux organisations de répondre aux besoins pressants et croissants de ressources identifiés par les acteurs humanitaires concernés, dans un esprit de partage des responsabilités et du fardeau. Nous nous félicitons encore une fois de l'assistance humanitaire fournie à ce jour, ainsi que des engagements pris de lever 434 millions de dollars durant les six premiers mois, en réponse au plan d'intervention révisé des Nations Unies. Nous remercions l'Union européenne et le Koweït d'avoir convoqué une conférence – au niveau ministériel – d'annonces de contributions le 23 octobre à Genève.

Tandis que notre gouvernement continue de collaborer de bonne foi avec les autorités du Myanmar en vue de faciliter le retour des personnes déplacées, la communauté internationale, elle, doit œuvrer de concert avec le Myanmar pour créer les conditions d'un retour sécurisé, digne et librement consenti des Rohingyas chez eux, sans crainte de représailles et sans discrimination. Comme l'a noté tout à l'heure le Haut-Commissaire aux droits de l'homme,

« Le monde ne peut pas se contenter de mesures en trompe-l'œil prises à la hâte pour faire face à ces atrocités choquantes, et accepter que des gens soient condamnés à vivre par paquets entiers dans des conditions de discrimination et de violence latente qui, comme il apparaît, entraîneront certainement à l'avenir davantage de souffrances et de déplacements de personnes ».

Le monde ne peut en aucun cas reléguer la crise des Rohingyas au rang des crises oubliées, comme nous l'avons vu, hélas, par le passé.

Il est crucial aussi que les Rohingyas reçoivent une assistance humanitaire sans discrimination aucune dans le nord de l'État Rakhine et dans d'autres régions.

Nous tenons à souligner encore une fois que rien ne saurait justifier une violation du droit international humanitaire au motif d'opérations antiterroristes.

Bien que le Programme alimentaire mondial ait été autorisé dans une certaine mesure à reprendre ses opérations, il semble que l'accès qui lui a été accordé n'a pas été sans entraves, comme l'ont demandé le Secrétaire général et le Conseil de sécurité.

Il est évident que la crise humanitaire à laquelle les Rohingyas continuent d'être confrontés ne peut être résolue sans un règlement politique pacifique, juste et durable et sans que l'on s'attaque aux causes profondes de leur déchéance et de leur déplacement. L'ONU et ses États Membres se sont ralliés autour de la feuille de route énoncée dans le rapport de la Commission consultative sur l'État Rakhine présidée par M. Kofi Annan qui, à notre avis, peut changer la donne sur le terrain. Il est indispensable que tous les acteurs concernés au Myanmar envisagent de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport, sans recourir à une approche sélective. Pour que les Rohingyas soient rassurés, il est impératif que les auteurs de crimes atroces commis contre eux soient dûment identifiés et traduits en justice.

Nous soulignons qu'il est probable que le Bangladesh traite de la question d'un éventuel rapatriement volontaire des Rohingyas au Myanmar au niveau bilatéral seulement, mais toutes les autres questions et problèmes connexes et plus larges doivent être réglés par le Myanmar, avec l'appui et le suivi continu de la communauté internationale au nom des Rohingyas. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme nous a posés à tous la question pertinente suivante :

« Les Rohingyas ont été agressés physiquement, opprimés, déchus de leur nationalité et privés de leurs droits. Pendant combien de temps doivent-ils encore souffrir avant que leurs souffrances, leur identité et leurs droits soient reconnus par leur gouvernement et par le monde? ».

De façon générale, le Bangladesh attache une grande importance à l'assistance humanitaire et aux secours d'urgence des Nations Unies, et appuie les efforts internationaux visant à aider à bâtir des sociétés et des nations résilientes face aux défis humanitaires. Nous condamnons catégoriquement les attaques armées aveugles contre les convois humanitaires, les personnels médicaux et chargés du maintien de la paix, et les infrastructures civiles, qui sont essentielles pour les opérations humanitaires. Nous exhortons toutes les parties au conflit à s'abstenir de telles attaques, restrictions et entraves ignominieuses et à se conformer au droit international humanitaire.

Pour terminer, nous remercions tous les facilitateurs de leur action diligente sur les projets de résolution que notre délégation est heureuse d'appuyer.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Chaque année, nous nous retrouvons ici pour réitérer l'obligation humanitaire, éthique et juridique qui est la nôtre de fournir une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, sans discrimination, politisation ou chantage, conformément aux principes humanitaires auxquels nous croyons tous. Nous insistons aussi pour dire qu'il ne faut pas que certains pays et organisations concernés utilisent l'action humanitaire pour réaliser des desseins politiques, diffamer les gouvernements de certains États Membres de l'ONU, et nuire de façon générale à l'action humanitaire.

Je voudrais, par cette intervention, clarifier la position de mon pays, la Syrie, s'agissant des résolutions concernant la question humanitaire, quel que soit le nom qu'on lui donne. Le Gouvernement de la République arabe syrienne réaffirme qu'il reste attaché à sa position de principe intangible, qui est que l'aide humanitaire doit être acheminée à tous ceux qui sont affectés, sans discrimination et dans le respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs à la fourniture d'une aide humanitaire dans les situations d'urgence, comme cela est énoncé dans la résolution 46/182. Il importe avant tout de respecter la souveraineté nationale de chaque État et le rôle que jouent les États concernés dans la supervision de l'acheminement et de la distribution de l'aide humanitaire sur nos territoires, avec impartialité et intégrité et sans politisation. Nous regrettons donc que certains États qui ont présenté des projets de résolution aujourd'hui, de même que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, politisent les crises humanitaires actuelles. C'est pourquoi il convient d'insister sur le fait que l'unique moyen de régler une crise humanitaire consiste avant tout à éliminer les causes profondes, sans politisation ni deux poids, deux mesures. Je voudrais faire les observations suivantes concernant les projets de résolution présentés aujourd'hui.

Premièrement, en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la délégation de mon pays estime que la référence faite aux actes de terrorisme comme étant une des causes principales des crises humanitaires, ce que les auteurs des projets de résolution avaient ignoré pendant de longues années, constitue une avancée importante. En effet, ces États ont enfin admis que la violence, la pauvreté et les catastrophes ne sont pas les seules causes des déplacements et des crises humanitaires. Il existe une autre cause profonde commune à toutes ces crises, c'est le terrorisme. Comme je l'ai dit, une étape a été franchie, mais cela ne suffit pas.

Plusieurs coauteurs des projets de résolution, notamment les pays occidentaux, continuent d'utiliser des arguments qui sont des leurres. Ils se refusent à insister sur l'importance que revêt la coordination de l'aide humanitaire alors que c'est le manque de coordination qui mène souvent aux actes de terrorisme et qui complique la fourniture de l'aide humanitaire. C'est pourquoi ces États auraient dû accepter une formulation plus ferme et catégorique pour condamner les actes de terrorisme. Cela aurait notamment été possible dans le cas du projet de résolution A/72/L.22, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ».

Le terrorisme est aujourd'hui la cause principale des crises humanitaires. C'est le cas dans mon pays, la Syrie, dans la région et ailleurs. La preuve en est l'hystérie terroriste qui sévit actuellement et fauche des vies dans le monde entier. Nous le signalons depuis de longues années.

La délégation de mon pays réitère donc que le terrorisme est la cause principale des souffrances du peuple syrien, notamment les femmes et les enfants. La lutte contre le terrorisme doit s'appuyer sur la coopération et la coordination avec le Gouvernement syrien, qui combat le terrorisme au nom du monde entier avec l'aide de pays amis. Combien de fois avons-nous demandé que soient exercées des pressions sur les États qui soutiennent les groupes terroristes armés dans mon pays? Nous devons mettre fin au financement, à l'armement et à la formation de ces groupes terroristes, dans le strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme. Il importe également de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Malheureusement, nous attendons toujours de recevoir une réponse positive à ces demandes répétées.

Deuxièmement, nous devons prendre en compte les effets néfastes des sanctions économiques unilatérales. L'ONU a souvent rejeté et condamné fermement les sanctions économiques unilatérales, car elles sont illégitimes et ont de profondes répercussions sur les économies des pays et le bien-être des populations. Pourtant, plusieurs coauteurs du projet de résolution continuent d'appliquer de telles mesures en dépit des appels répétés de multiples acteurs internationaux exigeant la fin de ces pratiques. Ces mesures ont en effet une incidence catastrophique sur l'économie syrienne et le niveau de vie de la population. Des centaines de milliers de Syriens ont été contraints de quitter le pays, ce

qui a eu un impact profond sur les plans d'intervention d'urgence en Syrie.

Nous rappelons à cet égard le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant l'impact humanitaire des sanctions économiques unilatérales imposées à la Syrie, publié en septembre 2016. Ce rapport a montré l'incidence néfaste des sanctions unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne contre la Syrie sur les citoyens syriens et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'électricité. Ces mesures empêchent également l'acheminement de l'aide humanitaire vers les populations qui en ont besoin. En outre, elles portent atteinte aux activités de nombreux organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales étrangères actives en Syrie. Il est étrange que le projet de résolution présenté aujourd'hui fasse référence à la résolution de l'Assemblée générale relative au Programme de développement durable à l'horizon 2030 mais omette de mentionner l'effet nuisible des sanctions unilatérales. Comment ce programme de développement durable peut-il être mis en œuvre par les États lorsque ceux-ci font l'objet de sanctions? De nombreuses personnes seront laissées pour compte, contrairement à l'objectif proclamé du Programme 2030.

Je voudrais, pour terminer, exercer mon droit de répondre aux accusations lancées contre nous par la représentante d'Israël, la Puissance occupante. Ces accusations ont pour seul but de dissimuler les crimes commis par Israël à l'encontre de nos frères palestiniens, mais aussi de citoyens syriens, dont le dernier exemple en date sont les violations commises aujourd'hui à Jérusalem occupée.

La représentante d'Israël, la Puissance occupante, a décrit la crise dans mon pays comme un exemple parmi d'autres. Elle n'a cependant pas évoqué les causes de la crise qui touche mon pays, notamment l'occupation israélienne, qui en est un facteur aggravant, d'autant plus qu'Israël appuie, finance et protège des groupes terroristes armés, notamment Daech, le Front el-Nosra et d'autres. Des membres de ces groupes terroristes ont d'ailleurs admis avoir reçu une aide d'Israël. Israël a également commis de nombreux actes d'agression, notamment le 4 décembre contre les forces de l'armée syrienne, même après que celles-ci ont vaincu les groupes terroristes sur une grande partie de notre territoire. Il est étrange que la représentante d'une puissance occupante parle d'aide humanitaire alors que son pays occupe des territoires palestiniens et le Golan syrien. La Puissance

occupante parle d'aide humanitaire alors qu'elle-même commet de graves violations contre d'autres États. L'occupation est un crime qui continue d'exister mais qui est aussi imprescriptible.

M. Kononuchenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a toujours appelé à un renforcement de la coopération dans le domaine de l'aide humanitaire sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. La Russie contribue régulièrement à ce processus par le biais de contributions ordinaires aux budgets des institutions humanitaires de l'ONU, mais aussi en envoyant des convois humanitaires et des unités de secours russes dans les régions qui ont le plus besoin d'aide humanitaire.

En 2017, le montant du financement russe aux organismes humanitaires des Nations Unies et des contributions directes aux appels humanitaires s'élevait à plus de 65 millions de dollars. En outre, nous avons accordé 1,5 million de dollars au Fonds central pour les interventions d'urgence que nous considérons comme l'outil multilatéral central pour financer les appels humanitaires de l'ONU. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général visant à relever la capitalisation du Fonds à 1 milliard de dollars, étant donné le nombre croissant de personnes qui ont besoin d'aide dans le monde.

Notre pays a participé activement à la négociation de la résolution 46/182, qui jette les bases des travaux des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires dans les situations de conflit et de catastrophe naturelle. Nous sommes convaincus que les principes humanitaires réaffirmés par l'Assemblée générale depuis 26 ans sont toujours aussi pertinents. Nous insistons sur leur inviolabilité et appelons tous les acteurs humanitaires internationaux à être neutres et impartiaux et à respecter la souveraineté de l'État, comme le prévoit la résolution que je viens de citer.

Nous estimons que la pratique consistant à utiliser le programme humanitaire comme un levier pour atteindre des objectifs politiques est absolument inadmissible. La vie des gens ne doit pas devenir une monnaie d'échange dans les jeux géopolitiques. Il en va de même des tentatives visant à lier l'aide humanitaire à des processus politiques internes. Nous pensons qu'il est indispensable de garantir une approche unifiée dans le cadre des interventions humanitaires et d'éviter les deux poids, deux mesures qui se manifestent notamment dans le déséquilibre croissant que nous observons dans le financement des opérations humanitaires. Cette

situation n'est pas normale et va à l'encontre des principes mêmes d'humanité.

Nous estimons que les tentatives visant à intégrer des composantes politiques et liées aux droits de l'homme dans la riposte humanitaire sont contre-productives. Ces domaines de travail sont très différents, que ce soit sur le plan pratique ou du point de vue des cadres juridiques les régissant. Attribuer des fonctions inappropriées aux organismes humanitaires peut nuire à l'efficacité de leur travail. Nous pensons que chacun doit s'occuper de ses propres affaires. C'est sur ce principe que nous nous fondons pour évaluer les approches préconisées dans le cadre de la réforme de l'ONU.

Une année et demie s'est écoulée depuis la tenue du Sommet mondial sur l'action humanitaire des Nations Unies. Au cours de cette période, des discussions sans fin ont eu lieu sur la question de savoir si le format retenu pour le Sommet était approprié, et s'il fallait intégrer ses résultats dans le travail des institutions humanitaires onusiennes. Le résultat de ces discussions est bien connu : la majorité écrasante des États Membres, notamment la Fédération de Russie, n'a pas appuyé les engagements finaux du Sommet et n'est pas disposée à les incorporer dans les activités du volet humanitaire de l'Organisation des Nations Unies.

Nous convenons, néanmoins, que nous devons aller de l'avant et, comme par le passé, nous sommes disposés à examiner des modèles innovants d'interventions humanitaires. Le plus important, c'est ces discussions soient intergouvernementales et ouvertes. La position constructive de la Russie durant les négociations sur le projet de résolution sur l'assistance humanitaire (A/72/L.24), qui est complété cette année par un certain nombre d'éléments utiles, est la preuve de notre bonne volonté. Nous demandons à la communauté humanitaire de s'appuyer sur ces dispositions et remercions nos collègues suédois et marocain de leur coordination efficace et compétence, qui nous a permis de parvenir à un consensus après 25 années.

Malgré toutes les difficultés et les divergences dans les approches des États face à la problématique de la réponse humanitaire, nous devons, d'une façon ou d'une autre, trouver un terrain d'entente. La semaine dernière à Genève, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a présenté son *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2017*, qui révèle qu'un nombre record de 135,7 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire dans le monde et que les besoins de financement s'élèvent à 22,5 milliards de dollars. Un

problème d'une telle ampleur et d'une telle complexité ne peut être réglé que de concert et dans des conditions de confiance et de respect mutuels. La Russie est prête à s'associer à ces efforts.

Malheureusement, le représentant de l'Ukraine, une fois encore, n'a pu s'empêcher de politiser cette question purement humanitaire. Il refuse d'accepter le fait évident que c'est le Gouvernement ukrainien qui a déclenché et appuyé cette guerre fratricide dans le sud-est de son pays.

M^{me} Alateibi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les Émirats arabes unis sont fiers de se joindre à d'autres États Membres pour coparrainer le projet de résolution A/72/L.24, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ». Nous félicitons le coordonnateur de ses efforts qui ont permis de concilier différentes perspectives afin de parvenir à un texte à la fois ambitieux et acceptable pour tous. Étant donné les nombreuses crises humanitaires de par le monde, le projet de résolution est un rappel important des obligations qui incombent aux parties prenantes. C'est également l'occasion pour nous de faire le bilan de l'action humanitaire récente et d'en tirer les enseignements, qui ont été nombreux cette année.

Nous nous félicitons également de l'accent qui est mis, cette année, sur des mesures pratiques qui orientent la planification et les dépenses de l'ONU vers la prévention. Nous pensons qu'une transition rapide vers des systèmes de financement prévisionnel sera un outil clef pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et d'autres événements prévisibles. En outre, nous nous félicitons du libellé plus ambitieux sur l'accès aux dispositifs d'alerte rapide multirisque, même si nous espérons que nous pourrions bientôt adopter un objectif collectif d'accès universel. Ces deux nouveautés permettront d'accroître les synergies dans les domaines humanitaire et du développement.

Pour terminer, nous voudrions souligner l'importance du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun pour les pays qui sont mentionnés dans le projet de résolution. Il s'agit d'outils essentiels pour assurer la cohérence de l'action de l'ONU sur le terrain et pour réorienter le système des Nations Unies pour le développement afin qu'il puisse agir avec une plus grande clarté sur les volets humanitaires et de développement.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur pour cette séance dans le cadre du débat sur le point 73 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à c). Nous entendrons les orateurs restants lundi matin à 10 heures dans cette même salle.

Des délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux représentants que la durée des déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Pye Aung (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse suite à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh.

À plusieurs reprises, notamment en Troisième Commission, ma délégation a présenté des mises à jour sur les efforts continus du Myanmar relatifs au processus de rapatriement pour les personnes déplacées, à la fourniture de l'aide humanitaire et à la coopération bilatérale et régionale, y compris avec l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à réaffirmer que nous prenons en compte les préoccupations de la communauté internationale concernant la situation humanitaire actuelle dans l'État Rakhine et le long de notre frontière avec le Bangladesh. Nous sommes résolus à prendre toutes les mesures possibles pour soulager les souffrances de ces personnes et rétablir immédiatement la paix et la normalité dans la région.

Le Gouvernement du Myanmar déploie tous les moyens et ressources possibles pour améliorer la situation humanitaire à la frontière. Le Comité de l'Union d'entreprise pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État Rakhine, présidé par la Conseillère d'État, M^{me} Daw Aung San Suu Kyi, est en place depuis le 17 octobre et a commencé son travail.

Nous continuerons d'œuvrer de bonne foi avec nos voisins et nos partenaires régionaux et internationaux pour résoudre le problème humanitaire à la frontière. Pendant la visite du Ministre bangladais de l'intérieur au Myanmar, deux mémorandums d'accord ont été signés, sur l'établissement d'un bureau de liaison frontalier et sur la coopération en matière de sécurité et le dialogue. Le Ministre bangladais des affaires étrangères s'est rendu au Myanmar les 22 et 23 novembre et, pendant sa visite, l'arrangement sur le retour des personnes déplacées de l'État Rakhine a été signé le 23 novembre. Cet arrangement est basé sur la déclaration conjointe

qui avait été signée en 1992 par les Ministres des affaires étrangères des Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh, et comprend des principes directeurs généraux et des dispositions de politique générale, afin de vérifier systématiquement et d'accueillir les personnes déplacées de l'État Rakhine.

Nous sommes en train de parachever les dispositions relatives à la constitution d'un groupe de travail conjoint. Le processus de rapatriement commencera deux mois après la signature de l'accord. Le Myanmar déploie des efforts sincères en vue de la mise en œuvre rapide du processus de rapatriement. De même, nous avons besoin de la coopération et du soutien constant de nos partenaires. Nous pensons que les problèmes qui se font jour entre des pays voisins doivent être résolus à l'amiable au moyen de négociations bilatérales.

L'arrangement actuel qui a été convenu par les deux pays se fonde sur les traditions d'amitié et de relations de bon voisinage entre le Myanmar et le Bangladesh. Je voudrais réaffirmer que le Myanmar reste déterminé à travailler avec le Bangladesh dans le même esprit et avec la même bonne volonté, et qu'il continuera de coopérer avec tous ses partenaires régionaux et internationaux pour relever les défis restants.

M^{me} Fisher-tsin (Israël) (*parle en anglais*) : En réponse aux accusations lancées par le représentant syrien, comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous ne devons pas nous attendre à entendre la vérité de la part du représentant d'un État qui commet des crimes de guerre contre sa propre population. Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée générale que, tandis que le régime syrien massacre des civils innocents, notamment avec des armes chimiques, c'est l'État d'Israël qui prodigue des soins médicaux aux femmes, enfants et personnes âgées syriens.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse en réaction à la déclaration faite par la représentante d'Israël, Puissance occupante.

Israël soutient des terroristes dans leur guerre contre la Syrie. Cela n'est un secret pour personne et ne peut pas être interprété autrement, et tous les pays et peuples du monde le savent. Israël est un partenaire officiellement déclaré du Front el-Nosra, de Daech et d'autres organisations terroristes qui reçoivent des armes, des fonds et une assistance logistique d'Israël.

C'est pour cette raison qu'Israël a commis un acte d'agression contre mon pays, le 4 décembre, en

coordination avec ses partenaires terroristes, ce qui constitue une preuve du partenariat et de la coordination, et je dirai même de la coalition, entre Israël, le Front el-Nosra, Daech et d'autres groupes terroristes. Les autorités d'occupation continuent de commettre des actes d'agression contre la République arabe syrienne. Cela constitue une violation des résolutions du Conseil de sécurité sur le désengagement et cela empêche l'armée

syrienne d'avancer et de combattre les groupes terroristes, à savoir le Front el-Nosra et Daech. En fait, les actes d'agression israéliens se produisent de plus en plus souvent – une pratique actuelle d'Israël qui lui permet d'appuyer les terroristes après qu'ils ont été vaincus plusieurs fois sur le territoire syrien.

La séance est levée à 18 h 5.